

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 23 mai 2019, à 20h15

Présidence	Mme	Stéphanie CHOFFLON, Présidente
Vice-Présidence	M.	François HELFER, Vice-Président
Présents-es	<p>pour le Conseil général, 41 membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes/MM. Milica ANDRIC - Philippe AYER - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric BERSET - Vincent BRODARD – Eric BUCHMANN - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON – Christophe GIRARD – Denis GRANDJEAN – Corine HELFER – Manuel HURNI - Bernard JAQUET - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN – Thierry JORDAN - Stefanie LOSEY – Olivier MARILLER – Christelle MASUR LUU – Alice MECHKOUR - François-Xavier MEUWLY – Nicolas PACCAUD – Vesna PETROVIC – Angela PITTET - Jean-Yves PYTHON –Thierry ROPRAZ – Nicolas SALAMIN - Jean-Marcel SCHMOUTZ – Patrice SCHMOUTZ - Stefan TRÜMPLER – Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN – Vesna WICHT - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR</p> <p>Conseillers généraux</p>	
Excusés	<p>pour le Conseil général</p> <p>Mmes/MM. Milan ANDRIC - Jacqueline BALMAT - Alain BOSSON – Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Simon CODOUREY - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Christophe SCHMOUTZ</p>	
Présents	<p>pour le Conseil communal, 8 membres</p> <p>M. Dominique BUTTY, Syndic M. Jean-Denis CORNU, Vice-syndic Mme Micheline POULIN, Conseillère communale MM. Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE – Christian PERRIER – Thierry SCHMID</p> <p>Conseillers communaux</p> <p>pour l'Administration communale</p> <p>M. Yves BARD, Secrétaire communal</p>	
Excusé	<p>pour le Conseil communal, 1 membre</p> <p>M. Marc MENOUD, Conseiller communal</p>	
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MADAME STEPHANIE CHOFFLON, PRESIDENTE

*« Monsieur le Vice-Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale,
Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Bonsoir à toutes et à tous.

Après de belles prestations de la Fanfare de Romont et de la Fanfare militaire, le Tour de Romandie avec sa caravane et ses cyclistes, nous voici ce soir prêts à étudier une ribambelle de chiffres concernant les comptes de la Ville de Romont.»

EXCUSÉS

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

- Pour le Conseil général
 - M. Milan ANDRIC.
 - Mme Jacqueline BALMAT.
 - M. Alain BOSSON.
 - Mme Jacqueline BOURQUI.
 - Mm Ophélie BRODARD.
 - M. Simon CODOUREY.
 - M. Nicolas DAFFLON.
 - M. Charles DECRIND.
 - M. Christophe SCHMOUTZ.

- Pour le Conseil communal
 - M. Marc MENOUD.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **41** Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que tous les documents relatifs aux objets présentés, y compris les comptes et le rapport de gestion 2018, ont été adressés à chaque Conseiller général et Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, **Mme la Présidente** demande à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Mme la Présidente prie les différents intervenants de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle rappelle que cette séance est enregistrée.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 21 février 2019.
2. Comptes et rapport de gestion 2018.
3. Zone industrielle de la Maillarde - vente de terrains à l'Etat de Fribourg.
4. Adhésion à la nouvelle Association de communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) et approbation des statuts y relatifs.
5. Demandes de crédits de :
 - 5.1. CHF 80'000.00 pour la réalisation des mesures de sécurisation du Chemin du Brit.
 - 5.2. CHF 800'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage des monuments historiques.
 - 5.3. CHF 300'000.00 pour l'assainissement et le bouclage de l'adduction d'eau potable sur les Remparts des Avoines.
 - 5.4. CHF 80'000.00 pour l'optimisation de la déchetterie actuelle.
 - 5.5. CHF 240'000.00 pour un bouclage d'adduction d'eau potable et pour la mise en place de collecteurs dans le secteur des Echervettes.
 - 5.6. CHF 150'000.00 pour la réfection des cheminements piétonniers et l'arborisation du cimetière.
6. Divers.

Cet ordre du jour tel que présenté ne suscitant aucune remarque, il est soumis au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE CET ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FEVRIER 2019

La lecture de ce document n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **Mme la Présidente** passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2019.

Mme la Présidente remercie et félicite toute l'équipe de l'Administration communale pour l'excellente tenue de ces documents.

2. COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2018

Mme la Présidente propose de procéder de la manière suivante pour l'examen des comptes :

1. Présentation par **M. Jean-Denis CORNU**, Conseiller communal, responsable du dicastère FINANCES/ECONOMIE.
2. Rapport de la Commission financière.
3. Examen de détail, par chapitre et sous-chapitre.
4. Discussion de portée générale (les Partis politiques prennent la parole à ce moment-là).
5. Vote final en trois temps :
 - a. Comptes d'investissements.
 - b. Comptes de fonctionnement.
 - c. Approbation du Rapport de gestion 2018.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE MANIÈRE DE PROCEDER.

- cf annexe no 1 : dossier de présentation

Mme la Présidente cède la parole à M. Jean-Denis CORNU, Conseiller communal en charge du dicastère FINANCES/ECONOMIE, à qui il appartient de présenter les comptes 2018.

« L'exercice 2018 présente un bénéfice de **CHF 58'608.77**, alors que le budget prévoyait un montant bénéficiaire de CHF 341'886.00. Nous avons procédé à des amortissements extraordinaires de **CHF 1'752'833.17**, ce qui laisse apparaître un excédent de recettes effectives de **CHF 1'811'441.94**. L'amélioration, par rapport au budget, est donc de CHF 1'469'555.94, pour un total de recettes de CHF 26'658'088.48, soit une différence de **5.5 %**.

Comptes des investissements

Les comptes des investissements 2018 présentent un excédent de dépenses de **CHF 2'643'025.14** alors que les prévisions budgétaires prévoyaient une dépense de CHF 14'886'000.00.

Au niveau des dépenses, les écarts les plus importants entre le budget et les comptes se situent dans les chapitres :

- 2 « Enseignement & Formation ».
- 3 « Culture-Loisirs-Sport-Jeunesse ».
- 6 « Transports & Communications ».
- 7 « Protection de l'environnement ».

Il s'agit de travaux qui ont été stoppés, décalés ou reportés, mais qui se réaliseront sur les années 2019 et suivantes.

En ce qui concerne les recettes, au chapitre 9 « Finances », on enregistre une vente de terrains à la Fondation Handicap Glâne, pour un montant de CHF 2'082'400.00. Ce montant a permis des amortissements de crédits qui pèsent sur nos amortissements obligatoires. Nous avons opté pour cette méthode étant donné que les terrains en question présentaient, dans l'actif du bilan, une valeur à **CHF 0.00**.

Comptes de fonctionnement

Sur l'ensemble des charges par chapitre, on constate une maîtrise des dépenses par rapport au budget. Je remercie tous mes collègues Conseillers communaux, les Chefs de Service et l'ensemble du Personnel communal pour leur gestion professionnelle dans le respect des budgets.

L'amélioration des comptes 2018 de CHF 1'469'555.94 par rapport au budget s'explique par des recettes et réductions des dépenses de :

- l'ensemble des dicastères pour une somme de **CHF 301'116.48** ;
- d'une amélioration de la charge financière (intérêts & amortissements) de **CHF 358'067.01** ;
- augmentation des impôts ordinaires (personnes physiques & morales) de **CHF 511'837.20** ;
- des impôts conjoncturels (contribution immobilière, gains & mutations immobiliers, autres impôts) de **CHF 242'112.50**

*Les amortissements obligatoires comptables, imposés par le Service des communes, se chiffrent à **CHF 291'932.99**.*

*Des amortissements supplémentaires ont été opérés pour un montant de **CHF 1'752'833.17**.*

*Les provisions de fonctionnement se chiffrent à **CHF 1'135'000.00**, dont CHF 1'000'000.00 destinés à notre participation future pour financer les coûts liés à la réforme de la Caisse de prévoyance du Personnel de l'État, selon les recommandations étatiques.*

*Le cash-flow, donc le cash dégagé de l'exercice 2018, s'élève à **CHF 5'275'309.73**.*

*Le total de nos emprunts s'élève à **CHF 11'786'609.25**, auxquels il faut déduire les disponibilités et les prêts accordés, ce qui nous ramène au calcul de notre dette nette au 31.12.2018 de **CHF 1'252'640.10** pour **5283** habitants, soit **CHF 237.10** par habitant.*

*Nos engagements financiers hors bilan se chiffrent à **CHF 13'710'736.60**, dont ceux des Associations Réseau Santé Glâne et du CO de la Glâne qui nous génèrent des coûts influençant directement notre compte de fonctionnement.*

*Le bilan fait apparaître une fortune de **CHF 5'947'801.28**.*

En conclusion

*Notre capacité d'emprunt reste importante puisque, sur la moyenne de 5 ans de notre marge nette d'autofinancement, nous pourrions obtenir une limite légale de **CHF 47'000'000.00**. Le marché des capitaux est toujours propice avec des taux d'intérêts historiquement bas, ce qui est de bon augure pour le financement de nos projets.*

Nous devons rester attentifs aux répercussions financières que produiront les futurs amortissements légaux des crédits votés et à venir.

En terminant, je tiens à remercier tous les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Romont pour leur travail, en particulier le Chef du Service financier, M. Gabriel GILLIERON, pour sa collaboration appréciée dans la gestion et la tenue des comptes ainsi que pour l'élaboration du rapport de ceux-ci.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, le Conseil communal vous propose d'accepter les comptes des investissements, les comptes de fonctionnement et l'utilisation du bénéfice tels que je viens de vous les présenter ».

Mme la Présidente remercie M. CORNU pour sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente cède la parole à **Mme Corine HELFER**, Conseillère générale, Présidente de la Commission financière, pour la présentation du rapport de cette dernière :

« La Commission financière a examiné les comptes 2018 lors de ses séances des 30 avril et 7 mai 2019, ainsi que les commentaires et recommandations de l'Organe de révision. Suite à notre première séance, nous avons formulé nos questions, et nous avons reçu toutes les réponses du Conseil communal lors de notre deuxième séance en leur présence. Nous le

remercions, ainsi que le Chef du Service des finances, pour leur travail lors de l'élaboration du bouclage des comptes.

Bien influencée par la vente de biens immobiliers, le cash-flow est excellent et, de ce fait, également la marge d'autofinancement ainsi que la capacité d'emprunt, tel que l'a présenté M. CORNU. Tous ces éléments financiers permettent à la Commune de Romont d'envisager les projets futurs nécessaires au fonctionnement de la Ville, mais également d'assumer les charges liées tant cantonales que régionales. Il est évident que les procédures administratives et ou juridiques en cours ne permettent pas autant de dépenses d'investissements que les précédentes années, voire que les prévisions budgétaires, mais nous encourageons le Conseil communal à poursuivre les projets d'investissements communaux.

La Commission financière relève la très bonne tenue des comptes et une situation financière saine, constat confirmé par l'Organe de révision. Nous invitons dès lors le Conseil général à accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2018. »

Mme la Présidente remercie Mme HELFER pour la présentation du rapport de la Commission financière.

EXAMEN DE DETAIL DES COMPTES 2018

Les comptes et le rapport de gestion ayant été consciencieusement épluchés par chaque Conseillère générale et chaque Conseiller général, par les membres de la Commission financière et dans les séances des Groupes politiques, il s'agit de passer à l'examen de détail par chapitre et sous chapitre, pour permettre à chacun de poser des questions sur les éventuels points restés obscurs.

Pour plus de clarté lors des prises de parole, **Mme la Présidente** prie les intervenants de citer clairement le numéro du compte auquel leurs interventions font référence.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2018

Lecture des pages 29 à 44.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2018

Lecture des pages 46 à 71.

RECAPITULATION PAR NATURE

Lecture des pages 72 à 80.

BILAN : ACTIFS/PASSIFS

Lecture des pages 81 à 84.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**▪ Intervention de Mme Nicole BARDET, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Les Verts ont pris connaissance des comptes d'investissements et de fonctionnement. Comme chaque année, nous regrettons que les projets n'avancent pas plus vite. Le résultat de cette lenteur est un bénéfice de MCHF 1.89, bénéfice réduit grâce à des amortissements extraordinaires. Même si ces derniers permettent de diminuer la durée d'amortissement d'un objet, la Commune devrait plutôt soutenir l'économie locale en investissant ou en étant plus généreuse envers les sociétés locales et les associations.

Heureusement, les amortissements supplémentaires tels que nous les connaissons à l'heure actuelle, ne seront plus permis avec le nouveau modèle comptable harmonisé en 2021. Le Groupe des Verts demande à ce que le Conseil communal change déjà de pratique pour les comptes 2019 et 2020.

Le rapport de la Société fiduciaire mentionne la bonne tenue des comptes. Nous en profitons pour remercier M. Gabriel GILLERON et toutes les personnes du Service des finances.

Néanmoins, certaines améliorations doivent être faites en vue de l'entrée en vigueur de MCH2. Nous demandons à ce que la Commune soutienne au mieux son Chef des finances pour cette transition. La lecture du rapport de gestion 2018 nous livre, comme chaque année, des informations intéressantes.

Du côté plutôt négatif, nous pouvons observer que le volume des déchets s'est stabilisé depuis 2015, alors qu'il baissait auparavant. Nous espérons qu'à l'avenir, le Conseil communal proposera des stratégies concrètes pour encourager les citoyennes et les citoyens à réduire leurs déchets.

Par contre, nous tenons à souligner l'augmentation du nombre de subventions pour l'achat d'un vélo électrique. Davantage de personnes qui prennent le vélo... cela réjouit les Verts !

Espérons que les promesses du Conseil communal dans son introduction du Rapport de gestion, à savoir que « chaque usager trouve sa place en toute sécurité et sur l'ensemble du territoire communal » ne reste pas lettre morte.

Le Groupe des Verts accepte les comptes d'investissements et de fonctionnement tels qu'ils nous ont été présentés. »

▪ Intervention de M. François-Xavier MEUWLY, Conseiller général, pour le Groupe Horizons Nouveaux

« Le 13 mai dernier, les membres du Groupe Horizons Nouveaux se sont rencontrés pour préparer cette séance du Conseil général et ont soigneusement épluché les comptes d'investissements, de fonctionnement ainsi que le rapport de gestion.

Le résultat de l'exercice 2018 étant dans la même lignée que celui des années passées, il m'est facile de reprendre une de nos interventions précédentes sur ce point. Je ne vais donc pas reprendre tous les chiffres, mais dans les grandes lignes, nous ne pouvons que féliciter le Conseil Communal ainsi que tous les employés de la Commune qui ont respecté leur budget et ainsi généré un exercice 2018 bénéficiaire. J'espère que cette rigueur habitera encore longtemps les personnes qui œuvrent pour notre si belle commune.

Côté budget des investissements, sur les presque 15 millions de francs prévus, seuls 4,7 ont été utilisés. Toujours est-il que ces investissements seront encore à financer et il faudra y ajouter de nouveaux gros investissements. Le Groupe Horizons Nouveaux espère que vous ne comptez pas sur la prochaine législature pour terminer tous les investissements programmés !

Le Groupe Horizons Nouveaux adresse tous ses remerciements aux personnes qui ont élaboré le Rapport de gestion. Une fois encore, ces plus de 100 pages regorgent d'informations intéressantes de tous horizons.

Le Groupe Horizons Nouveaux acceptera les comptes de fonctionnement et des investissements et remercie l'Administration communale ainsi que le Conseil communal pour l'excellent travail. »

▪ **Intervention de M. François HELFER, Vice-Président, pour le Groupe PLR**

«Le Groupe PLR a examiné avec attention les comptes 2018 lors de sa séance de préparation, en présence de M. le Vice-Syndic, ministre des finances. L'échange constructif a apporté plusieurs compléments utiles sur les comptes et les dossiers en cours.

Le Groupe PLR ne peut que relever l'excellent résultat des comptes 2018 et remercie vivement le Conseil communal, ainsi que son Administration et surtout M. GILLIERON pour la bonne tenue des comptes et la gestion des deniers publics.

Même si la provision de CHF 1'000'000.00 pour la réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat pèse sur les comptes de notre Commune, elle permettra de faire face à l'avenir et retarder une éventuelle hausse d'impôts. La démarche est saluée par notre Groupe, qui soutient également le Conseil communal à œuvrer dans sa politique d'investissement pour le bien de la collectivité et en bonne intelligence afin que la Commune maintienne et améliore son attractivité. »

VOTE FINAL

A. VOTE DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2018

C'EST À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2018.

B. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2018

C'EST À L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2018.

Au nom de tous les membres du Conseil général, **Mme la Présidente** adresse ses plus chaleureux remerciements à M. Jean-Denis CORNU, Responsable du dicastère FINANCES/ECONOMIE, à M. Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances, ainsi qu'à toute son équipe pour l'excellent travail effectué.

C. APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION

Le Rapport de gestion, très complet, est un document fort utile contenant une multitude d'informations et de données sur le fonctionnement de la Commune et ses habitants. C'est un immense travail, minutieux et fouillé, qui a le grand mérite de nous renseigner sur les activités aussi variées et nombreuses conduites dans notre ville.

▪ **Intervention de M. Vincent BRODARD, Conseiller général**

« A la page 72 du rapport de gestion, au chapitre du chômage, un tableau présente les chiffres (statistiques) avec la comparaison entre les années 2017 et 2018. Les chiffres ont changé entre 2017 et 2018, or les pourcentages sont restés identiques. Je demande quels sont les bons pourcentages. »

M. le Syndic indique que le Conseil communal contrôlera les chiffres et, s'il y a lieu de les corriger, ils seront transmis aux Conseillers généraux.

VOTE / DECISION

SOUS RESERVE DE L'EVENTUELLE CORRECTION A APPORTER A LA PAGE 72, AU CHAPITRE « CHOMAGE », C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE RAPPORT DE GESTION 2018.

Mme la Présidente adresse ses remerciements et félicitations à Mme la Conseillère communale et à MM. les Conseillers communaux, aux Chefs de services ainsi qu'au Personnel communal pour l'important travail que constitue la rédaction de ce rapport.

3. ZONE INDUSTRIELLE DE LA MAILLARDE – VENTE DE TERRAINS A L'ETAT DE FRIBOURG

M. Eric BUCHMANN, Conseiller général, concerné professionnellement, se récuse.

Mme la Présidente cède la parole à **M. Dominique BUTTY**, Syndic, pour la présentation de cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de M. Philippe AYER, Conseiller général, Membre de la Commission financière**

« La Commission financière a étudié le message relatif à cette vente de terrains lors de sa séance du 30 avril 2019 et a rencontré le Conseil communal qui lui a fourni les réponses à ses questions en date du 7 mai dernier.

C'est à l'unanimité que la Commission financière a voté en faveur de ce message et propose au Conseil général d'en faire de même ».

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de Mme Nicole BARDET, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

«Les Verts approuvent la vente de ces terrains à l'État de Fribourg.

Nous profitons de ce message pour rappeler nos interventions des 7 juillet 2016 et 4 octobre 2018 concernant les droits distincts et permanents (DDP). Les Verts demandent à ce que le Conseil communal justifie à l'avenir le choix d'une vente plutôt que la mise en place d'un DDP. Nous rappelons une fois de plus que le DDP est un outil au service des communes qui veulent maîtriser leur aménagement du territoire. C'est également un outil intéressant pour les entreprises, car elles ne doivent pas acheter le terrain mais peuvent en disposer à long terme, moyennant une location. Ainsi c'est une solution gagnante pour les deux parties. »

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE VENTE DE TERRAINS, DANS LA ZONE INDUSTRIELLE LA MAILLARDE, A L'ETAT DE FRIBOURG

M. Eric BUCHMANN réintègre la séance.

4. ADHESION A LA NOUVELLE ASSOCIATION DE COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE LA GLANE ET DE LA NEIRIGUE ET APPROBATION DES STATUTS Y RELATIFS

- *cf annexe **no 2** : dossier de présentation*

Mme la Présidente cède la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, à qui il appartient de présenter cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Néant.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Non utilisée.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE D'ADHESION A LA NOUVELLE ASSOCIATION DE COMMUNES DU BASSIN VERSANT DE LA GLANE ET DE LA NEIRIGUE, Y COMPRIS APPROBATION DES STATUTS Y RELATIFS.

5. DEMANDES DE CREDITS**5.1 DE CHF 80'000.00 POUR LA REALISATION DES MESURES DE SECURISATION DU CHEMIN DU BRIT**

Mme la Présidente cède la parole à M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **intervention de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, Membre de la Commission financière**

«Lors de la séance du 30 avril 2019, les membres de la Commission financière ont étudié ce message. Il n'a soulevé aucune remarque ou demande d'information complémentaire. Lors de la séance du 7 mai dernier, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission financière a accepté cette demande de crédit. Elle recommande au Conseil général d'en faire de même.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Achille DEILLON, Conseiller général**

« Le message 5.1 touche directement des questions d'aménagement. Or celle-ci n'a pas été consultée. Pourtant, il s'agit d'une Commission du Conseil général. Il est regrettable, dans notre activité de Conseiller général, de ne pas avoir l'occasion de s'exprimer et de participer à l'élaboration de ces projets, lesquels comprennent aussi un aspect économique. L'aménagement de la Ville de Romont aujourd'hui demande des échanges d'idées auxquels la Commission d'aménagement doit être appelée à participer.

C'est un atout pour la population de Romont de pouvoir compter sur les différentes Commissions du Conseil général. C'est dans un esprit constructif et sans chercher un rapport conflictuel que je demande le report du crédit du message no 5.1, pour lequel la Commission d'aménagement n'a pas été consultée. Je le fais à titre personnel et en tant que membre de la Commission d'aménagement. »

- **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal, à l'intervention de M. Achille DEILLON, Conseiller général**

« J'ai bien pris note de la demande de renvoi du Message n° 5.1 – Demande de crédit de CHF 80'000.00 pour la réalisation des mesures de sécurisation du Chemin du Brit.

Avant de passer au vote, j'aimerais vous faire part de quelques considérations.

Oui, ce projet de sécurisation va modifier les circulations sur notre territoire communal, et oui par conséquent une présentation aurait pu être faite à la Commission d'aménagement, notamment pour expliquer la solution retenue pour sécuriser le passage pour piétons entre le Chemin du Brit et la Route du Poyet.

Par contre, n'oubliez pas que, in fine, ce seront les riverains du Chemin du Brit qui seront positivement impactés par les aménagements proposés.

De plus, comme vous avez pu le lire dans le message, gardez en tête que le Conseil communal a rencontré et présenté lesdites mesures aux riverains, directement confrontés à ces problèmes de sécurité sur ce tronçon, qui les ont accueillies favorablement.

Donc, avant de voter, demandez-vous si le renvoi de cet objet (au mois d'octobre ou plus tard) apporte un bénéfice à la Commune et aux riverains du Chemin du Brit ?

Sur ce, je vous demande, Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'entrer en matière sur cette demande de crédit. »

Mme la Présidente s'adresse à M. Achille DEILLON, Conseiller général, pour savoir s'il maintient sa demande de renvoi.

M. DEILLON déclare maintenir sa demande.

- **Intervention de M. Olivier MARILLER, Conseiller général, pour le Groupe UDC**

« Le Groupe UDC a beaucoup débattu avant la séance du Conseil général et la demande de renvoi de ce point ne semble pas être la meilleure des solutions.

Si nous acceptons un renvoi pour le motif que la Commission d'aménagement n'a pas été préalablement informée, nous pouvons le faire pour l'ensemble des objets à l'ordre du jour de la séance de ce soir et même pour les prochaines séances du Conseil général.

En effet, il faudrait instaurer le principe selon lequel chaque Commission devrait être informée dans les délais impartis pour l'ensemble des objets à venir. Peut-être qu'une discussion entre le Conseil Communal et la Commission de l'aménagement devrait avoir lieu dans un premier temps ? Puis celle-ci pourra agir par la suite.

Le Groupe UDC demande au Conseil communal de planifier rapidement une séance afin de régler cette situation.

Le Groupe UDC se pose la question suivante :

Pourquoi cette intervention arrive ce jour, alors que le représentant du Conseil communal en charge du dicastère concerné n'est pas présent aujourd'hui ? Une annonce dans la rubrique « DIVERS » ou une discussion en direct aurait été plus pertinente.

Le Groupe UDC ne soutiendra pas la demande de renvoi, et demande au Conseil général d'en faire de même. Nous vous demandons également d'accepter cet objet.

Laissons du temps au Conseil Communal pour traiter d'autres objets bien plus complexes, tel que celui de l'école.

Ce message concerne l'ensemble des demandes de crédits présentées ce jour par le Conseil communal. »

▪ **Intervention de M. Denis GRANDJEAN, Conseiller général**

« En 2018, la Commission d'aménagement a été informée concernant le PAL, le PAD-Cadre, le concept de stationnement, le parking du Bicubic, etc. Pour ma part, en qualité de membre de cette Commission, ces informations me suffisent. Si la Commission d'aménagement souhaite des informations supplémentaires, elle peut les obtenir sur demande auprès du Président de la Commission.

Est-ce que Mme la Présidente ou un Conseiller communal, voire M. le Syndic, peut renseigner le Conseil général s'il est mentionné dans la loi sur les communes que la Commission d'aménagement doit être consultée systématiquement pour toutes demandes de crédits, ou si cela est de la compétence du Conseil communal. »

M. le Syndic indique que cette problématique a été soumise à la Préfecture.

Mme la Présidente donne lecture de l'avis préfectoral concernant cette question :

« L'art. 36 al. 2 LATEC impose la constitution d'une commission d'aménagement. La loi ne dispose cependant pas la fréquence des réunions de cette commission. En principe, la convocation d'une commission dépend de la commission elle-même, et de son président. Par conséquent, le Conseil général ne peut pas imposer la tenue systématique de la commission d'aménagement cinq semaines avant la séance du Conseil général.

Cependant, les Conseillers généraux peuvent annoncer qu'ils proposeront le renvoi de chaque demande de crédit qui n'a pas été discutée préalablement par la commission d'aménagement. Fondamentalement, le résultat final sera donc le même. Aussi, nous préconisons le dialogue entre les commissions et le Conseil communal afin d'éviter de se trouver dans des impasses ».

M. Denis GRANDJEAN se déclare satisfait des explications fournies.

M. Achille DEILLON confirme sa demande de renvoi.

Mme la Présidente indique que, conformément à l'article 14 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, cette demande de renvoi doit être votée en premier.

VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE RENVOI PRESENTEE PAR M. ACHILLE DEILLON

C'EST PAR 21 « NON », 17 « OUI », ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL REFUSE CETTE DEMANDE DE RENVOI DE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.00 POUR LA REALISATION DES MESURES DE SECURISATION DU CHEMIN DU BRIT .

▪ **Intervention de M. Thierry JORDAN, Conseiller général, pour le Groupe PLR**

« Le 3 mai dernier, les coureurs du Tour de Romandie n'ont probablement pas eu le temps de constater que le chemin qu'ils ont gravi à trois reprises et qui fait l'objet de notre attention ce soir, en plus de sa pente redoutable, présente à ses extrémités des panneaux d'interdiction générale de circuler. Ces panneaux excluent de fait le passage des vélos, alors que, comme spécifié dans le message, ce chemin se situe sur un itinéraire cycliste balisé.

Afin de clarifier la situation, est-il possible d'ajouter la plaque complémentaire «cycles autorisés » aux panneaux d'interdiction de circuler, comme le permet l'Ordonnance sur la Signalisation Routière dans de tels cas ? La montée de la Route du Poyet n'offre qu'une faible visibilité et est bordée, dans sa majeure partie, d'un mur ou d'une glissière. Le passage par le Chemin du Brit offre une alternative plus sûre pour les cyclistes.

Le Groupe PLR accepte le message 5.1 à la majorité de ses membres et vous recommande d'en faire de même, la sécurisation de ce tronçon faisant l'objet de demandes de la population depuis de nombreuses années. »

M. BUSSARD, Conseiller communal, remercie M. JORDAN d'avoir soulevé cette problématique. Le panneau adéquat sera ajouté afin d'autoriser la circulation des vélos.

▪ **Intervention de M. Patrice GEINOZ, Conseiller général**

« Je remercie le Conseil communal d'avoir pris en considération les demandes des habitants du Chemin du Brit et de les avoir consultés.

Actuellement, ce trajet est très dangereux, compte tenu des voitures qui circulent dans les deux sens, et de l'absence de trottoir.

C'est surtout le passage pour piétons actuel à la Route du Poyet qui est particulièrement dangereux du fait que les voitures circulent à vive allure et celles qui viennent de la ville peinent à s'arrêter en raison de la mauvaise visibilité.

Les enfants empruntent ce trajet pour se rendre à l'école et il est d'autant plus nécessaire de permettre un accès sécurisé sur le chemin de l'école pour favoriser la mobilité douce.

Après ces bonnes décisions pour un chemin en sens unique et pour la pose des feux au passage pour piétons, les habitants et les personnes de passage vous remercient d'accepter cette demande de crédit. »

▪ **Intervention de Mme Angela PITTET, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

«Le Groupe des Verts déplore fortement que la Commission d'aménagement n'ait pas été consultée pour ce message et souhaite qu'à l'avenir, cette dernière soit davantage consultée. Nous nous gardons le droit de demander le renvoi d'autres objets touchant à l'aménagement pour lesquels cette Commission n'est pas consultée.

Néanmoins, cette demande de crédit fait suite à une demande concrète des habitantes et habitants du Chemin du Brit. Plusieurs points positifs sont à relever :

- Traversée piétonne sécurisée, dont bénéficient non seulement les utilisateurs et utilisatrices régulières (dont de nombreux enfants qui se rendent à l'école), mais aussi les pèlerins qui se trouvent sur le chemin de St-Jacques.*
- Mise en impasse des deux parties du Chemin du Brit ; cela rime avec moins de circulation, donc avec une sécurité accrue et aussi une meilleure qualité de vie pour les habitants et les habitantes (moins de pollution, moins de bruit).*
- Réaménagement du carrefour supérieur qui profitera à tous les usagers de la route, afin que la cohabitation de la mobilité douce et du trafic automobile se passe au mieux.*

Au vu de tous les efforts qui sont fournis pour le Chemin du Brit, les Verts souhaitent que le Conseil communal entreprenne des démarches semblables pour tous les autres quartiers à vocation résidentielle, en commençant par celui des Petits-Quartiers, pour lequel un crédit d'étude avait déjà été voté en juillet 2016. Nous souhaitons que ces démarches soient entreprises rapidement, et en consultant la Commission d'aménagement. »

▪ **Intervention de M. Dominique BUTTY, Syndic**

« Le Conseil communal est bien conscient du souhait des membres du Conseil général visant davantage d'implication dans les réflexions. Le Conseil communal peut vous garantir qu'à l'avenir, les relations seront améliorées et plus fréquentes. La problématique a bien été entendue et enregistrée.

Il est donc inutile de refuser des objets destinés au bien général. A vous de choisir si c'est le bon outil que vous imposez. Le Conseil communal promet d'ores et déjà des relations plus fréquentes et plus assidues avec la Commission d'aménagement. Votre décision sera respectée. »

VOTE / DECISION

C'EST PAR 38 « OUI » ET 3 ABSENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.00 POUR LA REALISATION DE MESURES DE SECURISATION DU CHEMIN DU BRIT.

5.2 DE CHF 800'000.00 POUR L'ASSANISSEMENT DE L'ECLAIRAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Mme la Présidente cède la parole à M. Christian PERRIER, Conseiller communal en charge du dicastère CULTURE/TOURISME, à qui il appartient de présenter cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

▪ **Intervention de M. Jean-Yves PYTHON, Conseiller général, Membre de la Commission financière**

«Réunie en séance le 30 avril, la Commission financière a étudié avec intérêt la demande de crédit de CHF 800'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage des monuments historiques.

Lors de la séance avec le Conseil communal du 7 mai, les réponses à nos questions ont été données et c'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission financière a accepté cette demande de crédit.

Toutefois, il est regrettable de ne pas connaître les diverses participations respectivement de l'Etat et de la Paroisse, avant de voter une telle demande de crédit.

Finalement, la Commission financière invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ **Intervention de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Si le Groupe Les Verts est ravi que la Commune choisisse le LED comme nouveau système d'éclairage pour la mise en valeur nocturne de la Ville de Romont et de ses monuments historiques, il regrette toutefois que le message n'est pas abouti. Et force est de constater que ce n'est pas une première.

- *Le message, tel qu'il nous est présenté, précède toute discussion avec la Paroisse, propriétaire de la Collégiale, et l'Etat, propriétaire du Château. Si, lors de la séance de la Commission financière, le Conseil communal nous a informés que la Paroisse avait voté un montant au budget 2020, il n'en reste pas moins que l'Etat n'a, à notre connaissance du moins, pas encore indiqué s'il allait contribuer aux coûts de cet éclairage ou non.*
- *Il n'y a aucune stratégie en matière de consommation électrique. On pourrait très bien imaginer des panneaux photovoltaïques placés sur des toits afin de contribuer à réduire la facture en électricité de cet éclairage dont Romont n'est, au final, pas le maître (c'est l'Etat qui décide des heures où l'éclairage est allumé).*

Nous rappelons qu'il existe des subventions cantonales pour encourager la mise en oeuvre de solutions efficaces en matière d'énergie.

- *La Commission d'aménagement, qui pourrait donner son avis par rapport à ce projet, n'a pas été consultée. C'est au sein de cette Commission que certaines propositions, faites par les groupes, pourraient déjà être intégrées aux messages.*

Le Groupe des Verts demande donc le renvoi de cet objet, afin que le Conseil communal puisse y intégrer le résultat des discussions avec l'Etat, ainsi que les fruits de la discussion de l'objet en Commission d'aménagement. »

▪ **Réponse de M. Christian PERRIER, Conseiller communal, à l'intervention de Mme LOSEY**

M. PERRIER fait remarquer qu'il a déjà eu des discussions avec l'Etat, avec le Chef du Service des biens Culturels, avec l'architecte cantonal et avec l'architecte responsable des travaux au château. Le projet leur a bien été exposé et l'Etat a confirmé qu'il attend une version définitive et chiffrée pour pouvoir se prononcer.

M. PERRIER, qui a bien pris note de la demande de renvoi de cette demande de crédit, se permet de transmettre son regard et sa perception sur le sujet.

Il a toujours été de sa volonté et de son intention d'en discuter, d'échanger avec les membres de la Commission d'aménagement ou toute autre personne qui en fait la demande. Mais en l'état, M. PERRIER ne peut tout simplement pas aller de l'avant dans ce dossier, par manque du crédit nécessaire à cet effet.

Il ne peut pas se permettre d'utiliser de l'argent qu'il n'a pas, tant que le Conseil général n'a pas accepté une demande de crédit.

Si cette demande est présentée ce soir, c'est afin de pouvoir continuer les études concernant l'assainissement de cet éclairage et de pouvoir obtenir plus d'informations techniques sur les possibilités de réalisations. Dès que le Conseil communal sera en possession de plus amples informations, la Commission d'aménagement sera consultée.

Si cette demande de crédit est refusée ce soir, la Commission d'aménagement pourra bien être réunie, mais tous les détails techniques ou les variantes d'éclairages envisageables ne pourront lui être fournis. Il ne sera pas non plus possible de mandater un ingénieur électricien afin qu'il fournisse toutes explications utiles à la Commission d'aménagement.

Le constat est simple. Au vu de la situation réelle de l'éclairage des monuments historiques de notre Ville de Romont, tout un chacun a pu constater la vision catastrophique qui en est donnée, comme par exemple la Tour à Boyer qui n'est plus qu'à moitié éclairée ou le Château qui a la moitié d'une façade, celle côté Berlens, dans la nuit, ou plusieurs éclairages de la Collégiale qui sont défectueux. Est-ce que c'est cette image là que nous voulons réellement donner à nos concitoyens, aux visiteurs de passage, aux touristes, aux habitants de la Glâne ? Est-ce que c'est l'image d'un chef-lieu de district ? Non, bien sûr que non.

C'est pour toutes ces raisons que M. PERRIER demande au Conseil général d'accepter d'entrer en matière sur cette demande de crédit de CHF 800'000.00 pour l'étude et la réalisation de l'assainissement de l'éclairage des monuments historiques.

▪ **Réaction de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale**

« J'entends bien M. PERRIER et ses arguments. En l'occurrence, comme la Commune de Romont est douée pour formuler des demandes de crédit d'études avant de faire passer les messages, si vous avez besoin de finances pour pouvoir aboutir dans les discussions avec l'Etat et aussi pour pouvoir proposer un projet plus abouti à la Commission d'aménagement, alors il fallait demander d'abord un crédit d'étude et ensuite le crédit complet. Ainsi, je maintiens ma demande de renvoi. »

▪ **Réponse de M. Christian PERRIER, Conseiller communal**

M. PERRIER indique que la Commune de Morat poursuit les mêmes réflexions concernant l'éclairage de ses monuments historiques et qu'elle a reçue exactement la même réponse de l'Etat que la Commune de Romont. Ainsi, toutes les communes concernées par cette problématique recevront la même réponse de la part de l'Etat de Fribourg.

▪ **Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général**

« Je suis surpris d'entendre les propos du Conseil communal qui nous dit que le projet n'est pas fini, puisqu'il ne dispose pas de tous les détails nécessaires. Dès lors, pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas commencé par présenter une demande de crédit d'étude, avant une demande de crédit pour un projet total ? L'argument fourni va dans le sens d'une demande de renvoi. Pour cette raison, il est préférable de renvoyer cet objet. »

▪ **Réponse de M. Christian PERRIER, Conseiller communal**

Le Conseil général rappelle régulièrement au Conseil communal qu'il entreprend trop d'études, et maintenant, le Conseil général souhaite séparer l'étude et la réalisation pour ce projet. Cela manque de cohérence !

Mme la Présidente indique que, conformément à l'article 14 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, cette demande de renvoi doit être votée en premier.

VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE RENVOI

C'EST PAR 19 « NON », 18 « OUI », ET 4 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL REFUSE CETTE DEMANDE DE RENVOI DE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 800'000.00 POUR L'ASSANISSEMENT DE L'ECLAIRAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

▪ **Intervention de M. Philippe AYER, Conseiller général, pour le Groupe PLR**

« La demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage des monuments historiques a retenu la meilleure attention du Groupe PLR.

Nous pensons, qu'en ces temps, il est fort utile de donner une bonne image de notre ville, même si ce n'est que de nuit.

Le Groupe PLR, dans sa majorité, soutient cette demande de crédit. »

VOTE / DECISION

C'EST PAR 32 « OUI », 4 « NON » ET 5 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 800'000.00 POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'ECLAIRAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES.

5.3 DE CHF 300'000.00 POUR L'ASSAINISSEMENT ET LE BOUCLAGE DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE SUR LES REMPARTS DES AVOINES

M. le Président cède la parole à M. Luc BARDET, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de Mme Murielle JAQUIER, Conseillère générale, Vice-Présidente de la Commission financière**

«Lors de sa séance du 30 avril dernier, la Commission financière a étudié cette demande de crédit avec attention. Ce message n'a pas soulevé de remarque particulière lors de la rencontre du 7 mai avec le Conseil communal.

La Commission financière a accepté cette demande de crédit à l'unanimité et elle recommande au Conseil général d'en faire de même.»

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Les Verts sont favorables à cette demande de crédit. Les travaux permettront une amélioration significative au niveau de l'approvisionnement en eau potable, mais renforceront aussi la défense incendie. Après le spectaculaire incendie de l'Hôtel St-Georges, on ne peut que soutenir ce message.»

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 300'000.00 POUR L'ASSAINISSEMENT ET LE BOUCLAGE DE L'ADDUCTION D'EAU POTABLE SUR LES REMPARTS DES AVOINES.

5.4 DE CHF 80'000.00 POUR L'OPTIMISATION DE LA DECHETTERIE ACTUELLE

M. le Président cède la parole à M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de M. Jean-Marcel SCHMOUTZ, Conseiller général, Membre de la Commission financière**

«Réunie en séances les 30 avril et 7 mai, la Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit de CHF 80'000.00 pour l'optimisation de la déchetterie.

Suite à l'abandon du projet d'une nouvelle déchetterie sur le site de Bocheferra, le Conseil communal a décidé d'optimiser la déchetterie actuelle.

Cependant, la Commission financière s'est posée la question de savoir ce qu'il advenait du terrain acquis en prévision de la nouvelle déchetterie. Le Conseil communal nous a informés qu'une partie était louée à une entreprise locale. Le solde de la parcelle n'étant pas encore acquis, la Commune dispose uniquement d'un droit d'emption sur ce terrain.

Après réflexion, la Commission financière a accepté, à l'unanimité de ses membres présents, cette demande de crédit, et vous invite à en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, Conseiller général**

« Comment soutenir le Conseil communal quand il ne nous donne pas les moyens de la faire ?

Ledit Conseil a récemment démontré son manque de considération envers les membres de la Commission d'aménagement, une Commission qui demande à participer, comprendre et finalement défendre vos différents projets ou demandes de crédits lors des séances de préparation des groupes. Ses membres ont un autre regard sur le contenu des messages que les membres de la Commission financière qui s'attellent plutôt à l'aspect pécuniaire.

Madame et Messieurs les Conseillers communaux, profitez donc de ces échanges avec cette Commission pour valider vos décisions et compléter vos messages avec des remarques probablement pertinentes. Concrètement, l'accès pour les personnes âgées ou à mobilité réduite devrait apparaître dans ce message. Vous avez tout pour bien faire, alors ne jetez pas cette Commission aux déchets encombrants.

Pour être cohérent avec la situation des autres messages qui n'ont pas été traités par la Commission d'aménagement, je propose le renvoi du point 5.4 'Optimisation de la déchetterie actuelle' et me réjouis déjà de pouvoir l'accepter, validé par la Commission d'aménagement, lors du prochain Conseil général.»

- **Réponse de M. Emmanuel BUSSARD, Conseiller communal, à l'intervention de M. PACCAUD**

« J'ai bien pris note de la demande de renvoi du message no 5.4 relatif à la demande de crédit de CHF 80'000.00 pour l'optimisation de la déchetterie.

Si j'ai pu comprendre la demande de renvoi de M. DEILLON pour la demande de crédit concernant le Chemin du Brit, autant j'ai de la peine à comprendre cette demande de renvoi de la part de M. PACCAUD pour le réaménagement intérieur de la déchetterie.

Oui le projet présenté n'est pas optimal. Il est même minimal. On fait avec les moyens du bord, compte tenu des moyens actuels.

Sachez que la seule volonté du Conseil communal est d'améliorer les infrastructures communales et, dans ce cas, la déchetterie en faisant du mieux possible dans la situation actuelle.

Donc, avant de voter cette demande de renvoi, demandez-vous si le renvoi de cet objet est bénéfique pour les citoyennes et citoyens romontois. »

- **Intervention de M. Achille DEILLON, Conseiller général**

« Il existe un important problème à la déchetterie avec la sortie. La visibilité n'est pas suffisante, et peut-être même qu'elle n'est pas conforme. Une haie masque la visibilité en sortant, du côté droit. Il s'agit d'un élément devant clairement être intégré aux réflexions.

M. BUSSARD admet que la sortie n'est pas idéale. Pour arriver à ce projet, plusieurs heures de discussions ont eu lieu entre le Conseil communal, les utilisateurs et le Personnel de la voirie, pour tenter de trouver une solution.

Mme la Présidente indique que, conformément à l'article 14 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, cette demande de renvoi doit être votée en premier.

VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE RENVOI

C'EST PAR 19 « NON », 17 « OUI », ET 5 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL REFUSE CETTE DEMANDE DE RENVOI DE LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.00 POUR L'OPTIMISATION DE LA DECHETTERIE ACTUELLE.

- **Intervention de Mme Angela PITTET, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Le Groupe Les Verts a pris connaissance de ce message avec intérêt. Nous sommes conscients que la situation actuelle à la déchetterie n'est de loin pas idéale. Un réaménagement, afin de permettre aux véhicules de rouler de manière circulaire, est une solution intéressante pour répondre à une partie des problèmes. Mais le Groupe des Verts rappelle aussi, qu'afin de désengorger la déchetterie actuelle, la Commune pourrait proposer des centres de collectes à d'autres endroits de la ville. Cela favoriserait les personnes qui ne disposent pas d'un véhicule pour amener leurs déchets à la déchetterie.

De plus, les Verts regrettent que l'optimisation ne se fasse que du point de vue de la circulation et d'une augmentation des capacités de stockage. A ce sujet, nous souhaitons rappeler nos diverses propositions faites lors des séances de Conseil général de juillet, octobre et décembre 2016. Au lieu de proposer plus de place pour entreposer les déchets, il nous paraît bien plus important d'encourager la tendance « zéro déchet », notamment par des offres concrètes comme centre de réparation, bourse d'échange ou brocante à la déchetterie. Oui, la Commune met en avant les 4R dans sa brochure sur la déchetterie et le tri, mais cela n'est pas suffisant. Le Conseil communal pourrait jouer un rôle précurseur au travers de toute une palette d'offres qui permettraient de revaloriser les déchets plutôt que de les jeter ou de les brûler.

Nous aimerions également savoir où en est la création du groupe de travail auquel M. Emmanuel BUSSARD a fait allusion en décembre 2016 et quel est l'état actuel de la réflexion menée par ce groupe. Nous remercions le Conseil communal de bien vouloir répondre à ces questions. »

M. BUSSARD indique que le groupe de travail sur la réorganisation de la gestion des déchets est actif et s'est réuni à plusieurs reprises. Le groupe de travail arrive à un tournant par rapport à la gestion des ordures ménagères et le Conseil communal aura l'occasion d'en débattre lors de sa prochaine planification financière. Il faut savoir que cet objet, selon les décisions prises par le Conseil communal, aura une implication claire et nette sur l'aménagement du territoire et il va de soi que la Commission d'aménagement sera consultée aussi par rapport aux propositions émises par le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 39 « OUI » ET 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.00 POUR L'OPTIMISATION DE LA DECHETTERIE ACTUELLE.

▪ **Intervention de M. Olivier MARILLER, Conseiller général, pour le Groupe UDC**

« Suite à l'acceptation du point 5.4, le Groupe UDC demande au Conseil communal de se référer à la Commission d'aménagement afin de pouvoir améliorer le projet présenté.

Les arguments de M. DEILLON sont totalement justifiés. En effet, une entrée et une sortie séparées avec une meilleure visibilité doivent être envisagées. »

M. BUSSARD en prend note et examinera ce qu'il est possible de faire au vu de la situation actuelle.

5.5 DE CHF 240'000.00 POUR UN BOUCLAGE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET POUR LA MISE EN PLACE DE COLLECTEURS DANS LE SECTEUR DES ECHERVETTES

Mme la Présidente cède la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de Mme Pascale ZERMATTEN, Conseillère générale, Membre de la Commission financière**

« Lors de sa séance du 30 avril, la Commission financière a étudié cette demande de crédit qui n'a fait l'objet d'aucune question particulière ; il en fut de même lors de la séance du 7 mai avec le Conseil Communal.

A l'unanimité, la Commission financière a accepté cette demande de crédit et recommande au Conseil général d'en faire autant. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Néant.

La discussion de portée générale n'étant pas utilisée, Mme la Présidente passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 240'000.00 POUR UN BOUCLAGE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET POUR LA MISE EN PLACE DE COLLECTEURS DANS LE SECTEUR DES ECHERVETTES.

5.6 DE CHF 150'000.00 POUR LA REFECTION DES CHEMINEMENTS PIETONNIERS ET L'ARBORISATION DU CIMETIERE

Mme la Présidente cède la parole à **M. Thierry SCHMID**, Conseiller communal en charge du dicastère du CIMETIERE, à qui il appartient de présenter cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

- **Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général, Membre de la Commission financière**

« Lors de ses séances du 30 avril et 7 mai 2019, la Commission financière a discuté respectivement seule et avec le Conseil communal des aspects financiers de cette demande de crédit pour la réfection des cheminements piétonniers et l'arborisation du

cimetière. Ces discussions n'ont pas soulevé d'opposition et la Commission financière recommande au Conseil général d'accepter cette demande de crédit. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ **Intervention de M. Yann-Ivain BEFFA, Conseiller général**

« C'est à mon tour de parler de la Commission d'aménagement. M. Denis GRANDJEAN suggérait auparavant aux membres de la Commission d'aménagement de s'informer individuellement auprès du Conseil communal en cas de question.

Il y a cependant un problème. Nous recevons les objets deux semaines avant la séance du Conseil général, ce qui laisse peu de temps pour prendre connaissance des documents puis pour se renseigner auprès du Conseil communal. Lors d'une séance de Commission, il peut être répondu à toutes les questions.

Faisant partie de la Commission d'aménagement, je souhaite demander le renvoi de la demande de crédit 5.6 à la prochaine séance du Conseil général, ceci pour que la Commission d'aménagement puisse discuter de cet objet avec le Conseil communal. Si ce n'est pas le cas, comment soutenir le Conseil communal quand il ne nous en donne pas les moyens de le faire ? »

▪ **Réponse de M. Thierry SCHMID, Conseiller communal, à cette demande de renvoi**

« Comme mes collègues précédemment, je prends note de la demande de renvoi du message n° 5.6 relatif à la « Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour la réfection des cheminements piétonniers et l'arborisation du cimetière ».

Je ne reviens pas sur les différents éléments ayant conduit à cette situation. Ils ont été amplement discutés ce soir.

Je me permets simplement d'attirer votre attention sur le fait qu'un renvoi de ce message, ce soir, conduirait de facto à un report de toute réalisation dans le courant de l'année 2019. Le Conseil communal a voulu répondre de façon pragmatique aux préoccupations de certains citoyens quant à l'entretien du cimetière, assurer de façon simple et peu coûteuse la sécurité pour les personnes à mobilité réduite, et mettre en route une vision plus végétale de cet endroit. Le report de ce projet amènera-t-il une réelle plus-value pour notre commune ? C'est bien à cette question que vous répondrez lors de votre vote. »

▪ **Intervention de Mme Stefanie LOSEY, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts**

« Lors de sa séance de préparation, le Groupe des Verts a étudié ce message au titre prometteur avec attention. Nous avons été très déçus de découvrir que « l'arborisation » se limitait à deux petites parties, quasiment insignifiantes en comparaison avec la surface totale du cimetière. Les réponses reçues lors de la séance de la Commission financière, à savoir que le travail d'arborisation allait se faire pas à pas, ne nous ont pas convaincus.

Nous avons affaire à une nouvelle tentative de « saucissonnage » de la part du Conseil communal qui met ainsi bien en avant son manque de vision globale et son absence de planification sur le long terme pour ce lieu pour lequel les Romontoises et Romontois ont de grandes attentes depuis longtemps.

Nous déplorons également que les chemins piétonniers annoncés ne permettent pas d'accéder à la totalité des tombes. Le Groupe des Verts soutient la demande de renvoi de l'objet et souhaite que le Conseil communal fasse une proposition complète pour verdir le cimetière, pourquoi pas en collaboration avec l'architecte paysagiste qui a redessiné le jardin situé à l'arrière du bâtiment communal. »

M. SCHMID indique que le rythme n'est pas dicté par le Conseil communal, mais bien par la désaffectation des tombes. Les morts méritent un peu de respect. Merci.

Mme LOSEY a bien entendu la réponse de M. SCHMID. Elle pense néanmoins que la date de désaffectation des différentes tombes est connue et cela n'empêche pas de faire un projet général global. Cela ne veut pas dire qu'on le réalise tout de suite dans son entier mais plutôt par étape. Mme LOSEY considère qu'il est préférable d'avoir un projet général, quitte à procéder à une réalisation par étapes, plutôt que d'arriver avec plusieurs petits projets d'un côté et de l'autre.

Mme la Présidente indique que, conformément à l'article 14 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, cette demande de renvoi doit être votée en premier.

VOTE / DECISION SUR LA DEMANDE DE RENVOI PACCAUD

C'EST PAR 22 « NON », 15 « OUI », ET 4 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL REFUSE CETTE DEMANDE DE RENVOI POUR LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 150'000.00 POUR LA REFECTION DES CHEMINEMENTS PIETONNIERS ET L'ARBORISATION DU CIMETIERE.

▪ **Intervention de Patrice GEINOZ, Conseiller général**

« Je vous remercie du travail effectué pour un meilleur accès aux tombes pour les personnes âgées, les fauteuils roulants, les poussettes.

Un cimetière doit être accueillant avec des zones fleuries. Pourquoi ne pas poser deux ou trois bancs pour se recueillir, d'autant plus que la vue est magnifique. »

M. SCHMID prend acte de cette réflexion.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** soumet cette demande de crédit au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 34 « OUI », 4 « NON » ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GÉNÉRAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 150'000.00 POUR LA REFECTION DES CHEMINEMENTS PIETONNIERS ET L'ARBORISATION DU CIMETIERE.

6. DIVERS

6.1 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL GENERAL – REPONSES DE L'EXECUTIF AU QUESTIONS DU LEGISLATIF

▪ Intervention de M. Dominique BUTTY, Syndic

« Le 13 décembre dernier, M. Nicolas PACCAUD était intervenu en séance du Conseil général en demandant au Conseil communal de répondre rapidement aux questions, ceci afin de conserver un certain dynamisme.

Lors de la dernière séance, j'avais reconnu que certaines réponses ont été bien trop lentes à être données, mais que les questions avaient parfois un caractère très général ou concernaient un problème en cours d'analyse ou de réalisation.

Soucieux de répondre aux attentes des Conseillers généraux, le Conseil communal a largement débattu de ce sujet, plus particulièrement sur la manière de procéder afin que les réponses soient données rapidement.

Actuellement, cinq questions sont encore en attente de réponse. Vous recevrez dans quelques minutes les réponses à quatre des cinq questions. Pour la dernière question, il manque encore des éléments de réponse et M. BARDET y répondra lors de la prochaine séance du Conseil général.

Pour rappel, la loi sur les communes précise deux cas de figure, soit :

➤ Art.17 alinéa 2

Chaque citoyen actif peut également poser au Conseil communal des questions sur un objet de son Administration. Le Conseil communal répond immédiatement ou lors de la prochaine assemblée.

Il s'agit de la solution la plus simple où le Conseil communal accepte de suite de prendre en charge la question et y répond de suite ou lors de la prochaine séance du Conseil général. Ce sont généralement des cas relativement simples qui sont de la compétence du Conseil communal.

➤ Art.17 alinéa 1

Après la liquidation de l'ordre du jour, chaque citoyen actif peut faire des propositions sur d'autres objets relevant de l'assemblée. Celle-ci décide, séance tenante ou lors de la prochaine séance, s'il y a lieu de donner suite à ces propositions ; dans ce cas, elles sont transmises au conseil communal qui se détermine à leur sujet et les soumet à l'assemblée, pour décision, dans le délai d'une année ; cette décision peut n'être toutefois qu'une décision de principe lorsque la proposition demande une longue étude.

Pour ce genre de propositions qui peuvent parfois être complexes et chronophages, le Conseil communal demandera à la Présidente (et donc indirectement au Bureau), un vote du Conseil général afin de savoir s'il y a lieu de donner suite à cette proposition. Le vote confirmera ou infirmera ainsi la transmission de la proposition au Conseil communal. Le Conseil communal s'engage à y donner les suites utiles et à étudier le dossier dans le délai légal, soit un an au maximum.

L'application de ces manières de faire entre en vigueur avec effet immédiat, donc dès ce soir et nous permettra ainsi d'être conforme avec la loi sur les communes et de répondre le plus rapidement possible aux différentes interventions des Conseillers généraux.

J'invite donc Mme la Présidente à procéder ainsi dès ce soir pour les points traités dans la rubrique « DIVERS » de cette séance. En cas de doute sur la procédure à suivre, il appartiendra bien évidemment au Bureau du Conseil général de décider car, selon l'article 34 al. 2 de la loi sur les communes, cette compétence lui appartient.

Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour vous informer que la séance du Conseil général du 4 juillet 2019 qui était inscrite « En réserve, si nécessaire » dans le calendrier des séances du Conseil général, ne sera pas convoquée.

Je vous remercie d'en prendre bonne note. »

Mme la Présidente prend bonne note de la déclaration de M. le Syndic, et en tiendra compte pour la suite des interventions de cette rubrique « DIVERS ».

6.2 INTERVENTION DU 05.10.2017 DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, CONCERNANT LE CENTRE DE SPORT DE BOSSENS

▪ Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale en charge du dicastère des ECOLES/SPORT

« Le nombre d'heures que les écoles utiliseront au centre de Bossens n'est pas quantifiable pour l'instant. Il a toujours été dit que ce seront des journées ou demi-journées sportives qui se dérouleront à Bossens et non pas les séances de sport habituelles. Ces sorties sportives se feront soit par cycle ou dans la totalité des classes de Romont.

Dans le cas des journées sportives, l'accès au site se fera à pied ou, dans certains cas, nous procéderons comme nous le faisons actuellement pour la patinoire, par bus. Les frais engendrés seront, bien entendu, à la charge de la commune. Par analogie, nous pouvons comparer ces frais aux transports que nous mettons sur pied pour la journée « coup de balai » en forêt de Bossens et qui s'élèvent à CHF 120.00 par trajet pour un bus de 12 m.

Le Cycle d'Orientation pourra bien évidemment, occasionnellement, utiliser ces infrastructures sportives à titre gracieux. Dans le cas d'une utilisation accrue, nous discuterons avec le CO d'un prix de location. N'oublions pas que le CO a, dans son périmètre, toutes les installations sportives nécessaires. Actuellement déjà, la Commune met à disposition du CO le terrain de foot pour la Crédit Suisse Cup.

Sincèrement, je pense qu'avec le Centre sportif de Bossens, le terrain du Glaney, la patinoire, la future piscine et les halles de sport du Bicubic, la Commune de Romont est bien lotie en termes d'espaces sportifs, et ce pour un laps de temps conséquent. Les surfaces qui resteront à disposition après la finalisation du projet actuel sont suffisantes pour accueillir d'autres installations sportives dans le futur et ceci tout en préservant bien évidemment les zones de protection des eaux S1 et S2.

Une zone d'intérêt général 1 ne veut pas dire que l'on ne pourra pas construire des infrastructures sportives car cette zone est destinée aux bâtiments et installations publiques ou semi-publiques au sens de l'art. 55 LATeC, ainsi qu'à leurs espaces extérieurs (écoles, salles de gymnastique, instituts, équipements de sport et jeux, etc.) »

Mme LOSEY remercie Mme POULIN pour ces réponses.

6.3 INTERVENTION DU 13.12.2017 DE MME PASCALE ZERMATTEN, CONSEILLERE GENERALE, CONCERNANT LE SPORT FACULTATIF

▪ Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale en charge du dicastère des ECOLES/SPORT

« En réponse à votre intervention concernant l'intégration des élèves fréquentant les classes spécialisées de Romont non domiciliés dans notre commune, je peux vous apporter les éléments suivants :

Tous les cours sont actuellement complets. Les élèves de Romont sont friands d'une telle offre et en profitent largement. Les moniteurs sont en nombre suffisant mais ne peuvent élargir leur prestation.

Pour les élèves des classes spécialisées non-résidents, il faut prendre en compte que les trajets hors horaires scolaires sont sous la responsabilité des parents et leur coût également. Tant que les offres du sport extrascolaire resteront telles qu'à ce jour, le Conseil communal ne pourra, malheureusement, accéder à votre demande. »

Mme ZERMATTEN remercie Mme POULIN pour cette réponse qu'elle ne peut que regretter. Elle entend bien qu'il n'existe pas suffisamment de place pour tous ces enfants. Néanmoins, ce n'est pas tellement normal que, dans une classe, on distribue des papiers à certains enfants et pas à d'autres. Cette situation pose un problème d'intégration pour ces enfants en situation d'handicap.

Mme POULIN reconnaît le problème. Elle peut assurer Mme ZERMATTEN que dès l'instant où les places seront plus nombreuses, on tiendra compte de ces élèves également.

6.4 INTERVENTION DU 22.01.2018 DE MME OPHELIE BRODARD, CONSEILLERE GENERALE, CONCERNANT LE TOUR DE ROMANDIE ET INFRASTRUCTURES VELOS

▪ Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale en charge du dicastère des ECOLES/SPORT

« Vos suggestions concernant le soutien à la promotion du vélo à Romont ont été bien entendues.

Dans les différents projets d'aménagement que la Commune a, tant en intra-muros qu'à l'extérieur, vos propositions seront étudiées et prises en compte dans les réflexions des groupes de travail. »

6.5 INTERVENTION DU 21.02.2019 DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL, CONCERNANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES

▪ Réponse de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale en charge du dicastère des ECOLES/SPORT

« En réponse à votre dernière intervention concernant les transports scolaires, le Conseil communal peut vous communiquer ceci :

Le respect de la charte que les parents signent en début d'année scolaire ainsi que les demandes des parents seront contrôlés dorénavant avec plus de rigueur. Les élèves perturbateurs seront sanctionnés.

L'élève qui avait battu un de ses copains a été puni. Son père a été convoqué à une séance avec M. CORPATAUX et moi-même et a bien pris conscience du comportement de son fils.

Notre Agent de ville se rend régulièrement dans les bus depuis le mois de février. Il va également deux fois par semaine à l'école de la Condémine aux heures de rentrée. Sa présence est bénéfique. Les parents qui amènent leur enfant en voiture sont plus respectueux. La Police cantonale se mobilise également par sa présence, surtout lors de la rentrée du matin.

Le Conseil des parents se penche sur un plan de mobilité douce sur le chemin de l'école. Les membres sont en charge actuellement de collecter tous les renseignements nécessaires auprès de la Commune de Fribourg et de l'ATE qui avaient fait cette enquête pour le quartier de la Vignetta, ceci pour évaluer un montant à inscrire au prochain budget pour l'élaboration d'un tel procédé. L'idée serait de revoir notre offre de transports pour certains quartiers et donner la possibilité aux élèves de venir à l'école à pied en toute sécurité ou d'organiser uniquement la prise en charge des 1, 2, 3 et 4 H.

En ce qui concerne la mobilité pour la nouvelle école, des séances ont déjà eu lieu avec différents partenaires tels que le CO, le Centre éducatif, les TPF, notre Bureau d'urbanisme. En réunissant toutes ces personnes, tous les paramètres sont pris en considération. Des lignes directrices se dessinent et à ce stade, le plateau d'Arruffens sera totalement transformé et ceci dans le sens de la sécurité des élèves tant du degré primaire que secondaire. »

▪ Réaction de M. Nicolas SALAMIN à la réponse de Mme POULIN

« Je remercie Mme POULIN pour cette réponse mais je souhaite souligner ce qui suit :

Les problèmes de bagarre et d'incivilité continuent actuellement dans les bus scolaires depuis ma dernière intervention de février, malgré les "solutions" que mentionne Mme POULIN puisqu'une bagarre a eu lieu cette semaine encore. Je suis content de voir que des choses se mettent en place mais le fond du problème n'est pas réglé, à savoir l'entassement des enfants dans le bus. Donc il ne suffit pas d'entreprendre des actions ponctuelles si les problèmes de fond ne sont pas résolus. J'espère vivement que la mise en place de nouveaux bus se concrétise pour l'année prochaine.

Je suis également très heureux que le Conseil des parents soit impliqué, mais, maintenant qu'on parle beaucoup de transparence et de communication avec le Conseil communal, j'aimerais aussi que lorsque des parents et des enseignants contactent le Conseil communal par des lettres, on n'attende pas plusieurs mois pour donner des réponses.

Je trouve assez invraisemblable qu'aucune réponse n'a encore été donnée à ce jour à des démarches écrites adressées au Conseil communal par un comité de parents (en février dernier !) et par des enseignants. C'est incroyable de devoir attendre aussi longtemps pour prendre en compte l'inquiétude et les propositions des parents et des enseignants. »

6.6 FUTUR BATIMENT SCOLAIRE – PROCEDURE DECISIONNELLE RELATIVE AU FINANCEMENT

Intervention de M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des FINANCES

« En date du 6 mai dernier, nous avons reçu de la part du Service des communes une lettre dont la teneur est la suivante :

« À la lecture de l'article du 26 avril 2019 de «La Liberté» ainsi que du blog du 28 avril 2019 posté sur le site «Goutte d'eau», il nous a apparu nécessaire de vérifier que la procédure que vous suivez dans le cadre du financement d'une nouvelle école «En Bouley» est conforme à la législation sur les communes. Ceci est d'autant plus important qu'une autorisation de financement pourrait être délivrée par notre Service. Notre démarche s'inscrit donc dans le cadre de l'exercice de la surveillance financière sur les communes, conformément à l'art. 145 de la loi sur les communes.

Les informations dont nous disposons n'étant pas complètes, nous souhaitons procéder à un certain nombre de vérifications :

- Dans sa séance du 1^{er} mai 2014, le Conseil général s'est prononcé sur l'objet intitulé «Etude pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à la Condémine». Le montant approuvé s'élevait à CHF 2'200'00.00. Une autorisation de financement, datée du 22 juillet 2014, vous a été accordée à cet effet. Est-il, du fait de l'abandon dudit projet, prévu de soumettre au Conseil général un nouveau rapport et un nouveau crédit d'étude pour la réalisation d'une écoles sur le site «En Bouley»?*
- Nous tenons en effet à rappeler qu'un crédit ne peut être affecté à un autre but que celui pour lequel il est destiné. En l'occurrence, le Conseil général s'est prononcé, en 2014, sur un crédit relatif aux études du bâtiment de la Condémine. Il ne peut, sans autre, être affecté à un autre but. Le projet d'école «En Bouley» doit être considéré comme un nouveau projet, conformément à l'art. 87 al. 4 LCo ainsi qu'à l'article 43a al.1 let. K du règlement d'exécution de la loi sur les communes.*
- Sans nous prononcer sur la procédure choisie, ni sur sa conformité, nous constatons qu'un rapport devrait être présenté au Conseil général, pour la réalisation du bâtiment, dans le courant du printemps 2020. Nous vous rappelons toutefois que le coût des études préalables devant mener à la*

rédaction dudit rapport doit figurer au budget et faire à cet égard l'objet d'une décision spéciale du Conseil général.

- *Le budget 2019 ne contient pas de montant relatif au financement d'un nouveau crédit d'étude pour le projet «En Bouley». Seul le solde de CHF 1'000'000.00 du crédit d'étude voté pour le projet initial « La Condémine» est inscrit aux investissements, projet qui, selon nos informations, ne se réalisera pas. Par conséquent, et comme indiqué ci-dessus, les montants prévus pour le projet initial deviennent caducs. Ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins.*
- *Considérant que l'engagement d'un planificateur général pour le projet «En Bouley» a pour objectif de remplacer le crédit d'étude, la nouvelle dépense – vraisemblablement non encore budgétisée – devra faire l'objet d'un complément au budget 2019.*

Nous vous prions d'examiner la procédure de présentation et de décision du nouveau projet d'école sous l'angle des dispositions légales précitées et de nous faire part de votre avis à ce sujet. A défaut du respect de ces éléments, le Service des communes ne pourrait octroyer d'autorisation pour le financement de ces investissements.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, etc. »

Pour la petite histoire, les membres du Conseil communal ont appris l'existence de cette lettre par un journaliste de presse le jour avant de la recevoir !

Suite à cette lettre, le Conseil communal a chargé le Service des finances de la Commune d'adresser les explications nécessaires sur la situation de cette position de crédit auprès du Service des Communes.

Historique

En 2016, renouvellement des Autorités, qui face aux critiques (18 points d'ordre fonctionnel sont négatifs), décident de ré-analyser le dossier, de revoir le projet dans son ensemble ainsi que d'y apporter une réflexion complémentaire sur le site choisi. Tout était donc remis en cause.

Question : Comment financer ces nouvelles études ?

- ➔ *Option a)
Voter un nouveau crédit.*
- ➔ *Option b)
Utiliser le crédit d'étude existant et en informer la Commission financière et le Conseil général.*

L'option B a été choisie et ce dans une transparence totale vis-à-vis du Conseil général.

Pourquoi ? Lors de la décision de cette option, il s'agissait d'analyser un nouveau projet sur le site de la Condémine ou sur un autre site, toute réflexion étant ouverte (En Bouley, maintenir les écoles en ville et ne rien construire, etc.).

Il nous était impossible à l'époque de dire quel site choisi ou quelle option choisie seraient définis par le Conseil communal. Nous avons donc considéré que l'utilisation du crédit de CHF 2'200'000.00 afin de mener ces nouvelles études correspondait tout à fait au but du message, à savoir l'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Transparence

Dès que le Conseil communal a décidé l'abandon total du projet ZELDA, nous avons établi le décompte final du projet, à savoir une dépense de CHF 1'110'012.10. Crédit restant : CHF 1'089'987.90.

Dans la présentation des comptes 2017, séance du Conseil général du 17.05.2018, vous trouverez, à la page 22 « gestion des crédits en cours », les deux lignes relatives à ce crédit (voir annexe « gestion des crédits en cours_2017»).

Ligne 290.500.00 Bâtiment scolaire « projet Zelda »

Montant dépensé	CHF	1'110'012.10
Etat du crédit au 31.12.2017	CHF	0.00
Montant disponible	CHF	1'089'987.90

Nouvelle ligne 290.500.00 Bâtiment scolaire «nouveau projet»

Etat du crédit au 01.01.2017	CHF	1'089'987.90 (reprise du projet Zelda)
Dépenses 2017	CHF	11'346.50
Montant disponible au 31.12.2017	CHF	1'078'641.40.

Lors de cette séance du 17.05.2018 du Conseil général et suite à la rencontre avec la Commission financière, aucune intervention ou reproche ne nous sont parvenus.

L'approbation des comptes d'investissements et de fonctionnement 2017 témoigne, compte tenu de notre transparence, du bien-fondé de notre choix.

Budget 2018

Lors de la présentation du budget 2018, séance du Conseil général du 13.12.2017, nous avons présenté une dépense de Fr. 1'000'000.00 relative à la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal, directeur des bâtiments, est intervenu afin de confirmer la clôture du projet du bâtiment scolaire Zelda (voir annexe PV CG 13.12.2017 clôture projet Zelda).

Les budgets des investissements 2018 et 2019 ont été approuvés par le Conseil général, en toute connaissance de cause.

Conclusion

*Compte tenu de tous ces éléments, nous estimons que l'information, en toute transparence, transmise au Conseil général lors de l'approbation des budgets 2018 et 2019 ainsi que des comptes 2017, peut être raisonnablement considérée comme **un aval du Conseil général à la poursuite des études relatives à la construction d'un bâtiment scolaire, quel qu'en soit le lieu.***

Réponse du Service des communes, M. Mutrux, Chef de Service

« Compte tenu des explications et preuves transmises, il est admis que l'information au Conseil général a été transmise en bonne et due forme et en toute connaissance de cause.

Néanmoins, il manque un vote officiel au même titre qu'une demande de crédit avec droit de référendum.

Afin de régulariser définitivement ce dossier, le Conseil communal a décidé de présenter lors de la prochaine séance du Conseil général une nouvelle demande crédit en bonne et due forme relative à l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire «En Bouley», incluant les dépenses réalisées depuis fin 2017 concernant les honoraires du bureau d'ingénieur qui nous accompagne dès le départ, les frais annexes et les frais liés à l'acquisition et l'installation du nouveau pavillon scolaire à la «Condémine».

A ces conditions, le Service des commune peut donner son accord à cette procédure de présentation d'une décision spéciale au sens des articles 89 LCo et 48 RELCo.

Pour terminer, je ne voudrais pas manquer de préciser que les comptes et budgets de la Commune de Romont sont transmis à notre autorité de surveillance de manière régulière et suivi ; ces mêmes comptent sont vérifiés par une Société fiduciaire indépendante. Or durant tout ce temps, nous n'avons fait l'objet d'aucune remarque.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, ce que je pouvais vous dire à ce sujet et je reste à votre entière disposition pour répondre à vos éventuelles questions et surtout je vous remercie de votre attention. »

6.7 FUTUR BATIMENT SCOLAIRE

■ Intervention de M. Didier DEMIERRE, Conseiller communal en charge du dicastère des BATIMENTS

- *cf annexe **no 3** : dossier de présentation*

Le dossier de présentation concernant cet objet a dû être modifié suite à une copie de lettre que le Conseil communal a reçue d'un Groupe politique. Il s'agit d'une lettre adressée par ce dernier à la Préfecture de la Glâne cette semaine encore. Ce Groupe politique s'inquiète de la lenteur de la procédure.

M. DEMIERRE procède à un petit historique du dossier, depuis le début de la présente législature (*voir annexe **no 3***).

En conclusion, **M. DEMIERRE** rappelle que, depuis trois séances du Conseil général, il a invité les Conseillers généraux à venir consulter les documents sensibles. Or personne n'en a fait la demande à ce jour. M. DECRIND et M. DEMIERRE sont toujours ouverts à fournir des explications. Il s'agit de documents qui n'ont toutefois pas à être relatés publiquement.

M. DEMIERRE regrette que, dans ces informations et ces courriers, qui partent dans tous les sens et dans n'importe quel service, on n'évoque jamais l'aspect lié au but premier de ce projet d'école, à savoir le bien des enfants.

Si le dossier se décante d'ici l'été, le Conseil communal est prêt à effectuer une présentation sur le sujet « école et mobilité », en bonne et due forme, en remplacement de la séance du Conseil général du 4 juillet.

6.8 FUTUR BATIMENT SCOLAIRE

▪ Intervention de M. Nicolas PACCAUD, Conseiller général

« Merci pour vos différentes explications sur le sujet de l'école primaire et de ses problèmes administratifs. Je comprends que vous essayiez d'éteindre le feu qui couve, mais peut-être aurait-il été judicieux d'inclure votre information à l'ordre du jour. Comme ce n'était pas le cas, il m'était impossible de connaître la situation actuelle lors de la rédaction de mon intervention et veuillez m'excuser si je ne suis pas tout à fait à jour.

Quand allez-vous donc terminer la construction du port ? Depuis le temps que vous nous menez en bateau, il faudra rapidement songer à accoster. Car nous commençons à avoir un puissant mal de mer. Commissions ou pas commissions, concours ou pas concours, budget Zelda, budget nouvelle école, recours SIA - recours architectes, planificateur général, etc... J'ai probablement encore omis des éléments connus ou inconnus ! Vous comprenez que cela nous fait peur, à nous membres du Conseil général, et à la population.

Au mois d'août 2018, les chefs de groupes ont sollicité une entrevue avec le Conseil communal pour faire un point de situation sur Zelda et les différents projets. Ce fut un moment très constructif avec beaucoup d'enthousiasme pour classer Zelda et pour présenter les visions du Conseil communal suite à la levée de l'opposition pour la zone En Bouley. Nous étions convaincus que cet Exécutif allait mener tambour battant ce projet de nouvelle école. Les mois ont passé, ce qui avait été convenu a été oublié, je parle là de prendre connaissance des 18 points qui avaient coulé Zelda. Et nous voilà au mois de mai 2019 et, mis à part les articles de presse et les informations véhiculées par le Forum romontois, que savons-nous sur ce... je ne sais pas comment je dois l'appeler !

Les livres d'histoires retiendront-ils peut-être que la bande à BUTTY a dilapidé près d'un million de francs car elle n'avait plus la flamme pour mener à bien Zelda et que ce projet a été abandonné pour des raisons qui doivent rester confidentielles. Ces mêmes livres relateront, j'espère aussi, que les membres du Conseil général sont, sans relâche, intervenus pour essayer de suivre l'évolution de ce projet.

Madame et Messieurs les Conseillers communaux, vous êtes des élus volontaires, adultes et plus ou moins de Romont. Nous attendons de vous que vous nous dessiniez cette nouvelle école et que nous puissions être fiers de vous et de votre réalisation.

Le Conseil général devra se positionner prochainement sur une demande de crédit de plusieurs dizaines de millions de francs pour cette nouvelle école. Pour vous suivre, nous avons besoin d'une présentation complète et j'entends par là les éléments suivants et la liste n'est pas exhaustive :

- *Présentation du comité de pilotage.*
- *Présentation des commissions, de leur fonctionnement, de leurs tâches et des ressources attribuées.*
- *Définition exacte des besoins actuels et évolution à court et moyen terme.*
- *Présentation du cahier des charges.*
- *Calendrier des activités.*
- *Accord avec les riverains.*
- *Convention avec la DICS et les représentants du Cycle d'Orientation.*
- *Exemples de réalisations similaires.*
- *Plan de mobilité sur le plateau d'Arruffens.*
- *etc...*

Parfait. Je propose donc le jeudi 4 juillet 2019, date à laquelle le Conseil général était prévu. Du coup la salle est libre. Nous avons vraiment besoin de retrouver votre enthousiasme pour pouvoir vous soutenir. »

6.9 ORGANISATION DU CONSEIL GENERAL - PROPOSITION DE PROJET DE REGLEMENT

▪ Intervention de Mme Corine HELFER, Conseillère générale

« On est des élus aussi. Je pense que si le Conseil communal nous répondait ou nous parlait sur le même ton qu'on le fait, on considérerait qu'il s'agit d'un manque de respect.

Je crois que nous avons aussi des droits et des obligations. On est soumis à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution. Les règles sont clairement dictées. On nous a fait un rappel de plusieurs règles des droits et devoirs, que ce soit M. le Syndic ou M. le Secrétaire communal, par rapport au courrier de M. le Préfet. En tant que commission, on a le droit de faire réunir la commission, on a le droit de contacter un Conseiller communal et on ne doit pas être uniquement en attente que le Conseil communal vienne vers nous, ceci pour une bonne collaboration.

Pour toutes ces raisons - et je crois que la chose avait déjà été évoquée par M. Vincent BRODARD -, je propose au Bureau du Conseil général d'étudier la possibilité d'élaboration d'un règlement communal pour l'organisation du Conseil général, comme c'est le cas dans d'autres communes. Ceci permettra peut-être de résumer cette longue loi sur les communes et son règlement d'exécution pour bien connaître les droits et obligations des Conseillers généraux. »

6.10 FUTUR BATIMENT SCOLAIRE

▪ Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, Conseillère générale

« Nous remercions le Conseil communal pour les réponses reçues ce soir au sujet de la future école primaire, tant au niveau financier que du point de vue de l'avancée du projet de construction. Le Groupe des Verts souhaite la construction d'une nouvelle école. Elle est plus que nécessaire, non seulement pour les enfants de Romont, mais aussi pour ceux de Mézières, Berlens et Billens-Hennens.

A l'heure actuelle, ce sont les enfants qui sont pris en otage d'un projet communal qui échappe à toute logique. Mais les Verts ne veulent pas d'une nouvelle école au rabais, construite dans l'urgence, n'importe comment. Nous voulons une école de qualité, un bâtiment qui soit là pour les cinquante prochaines années ! À ce sujet, nous nous permettons de rappeler les différentes propositions faites lors de nos diverses interventions. »

6.11 FUTUR BATIMENT SCOLAIRE

▪ Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général

« Le Groupe PS soutient totalement les demandes mises en avant dans les messages précédents et nous sommes extrêmement inquiets par la tournure que prend ce projet indispensable pour notre commune. Le Conseil communal nous demande de le soutenir pour mener à bien ce projet d'école, mais ceci ne peut être le cas que si une information claire et détaillée sur les options choisies et définies est donnée. Nous l'avions déjà demandé lors de la réunion des chefs de groupe de l'année passée en mettant en avant la nécessité de ne pas présenter un projet unique qui ne laisse de fait aucun choix au Conseil général pour prendre une décision si importante.

Nous insistons sur le fait que le Conseil communal ne doit pas laisser le Conseil général se demander si un divers sur l'école va être donné ou pas lors d'une séance et si tel est le cas, quel sera le sujet du message. Pour avoir une discussion éclairée et utile au sein des groupes et durant les séances du Conseil général, le Conseil communal doit nous donner les moyens d'en discuter au préalable. Réagir sur le coup à des sujets aussi complexes ne peut pas se faire facilement et ne va pas amener d'éléments de discussion utiles.

Nous demandons donc à ce qu'un point "Ecole" soit mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil général et qu'une information suffisante soit donnée avec la documentation envoyée à chaque Conseiller général. Nous comprenons totalement que des avancées concrètes ne peuvent pas arriver à chaque séance du Législatif, mais il est possible de simplement rappeler les démarches en cours et les futures à venir. »

6.12 CONSEIL GENERAL/CONSEIL COMMUNAL - COMMUNICATION

▪ Intervention de M. Olivier MARILLER, Conseiller général

«Le Groupe UDC souhaite rappeler au Conseil communal que les membres du Conseil général, donc représentants également des différentes commissions, sont là également pour vous aider. Nous pouvons apporter certaines opinions, visions, connaissances ou souhaits de nos citoyens.

Mais encore faut-il le communiquer et vouloir entrer en matière. La séance de ce jour a été favorable, mais au vu des diverses prises de position qui ont été formulées, les prochaines séances du Conseil général ne le seront peut-être pas si vous ne changez pas votre point de vue par rapport à la communication.

Comme certains collègues vous l'ont aussi mentionné auparavant, le Conseil général et la population disposent de moyens d'informations et de communication très présents de nos jours, ne l'oubliez pas.

Merci au Conseil Communal pour les informations transmises ce jour. »

6.13 DEMANDE DE SUSPENSION DE SEANCE POUR CONCERTATION EN VUE DE REPENDRE AUX DIFFERENTES INTERVENTIONS PRECEDENTES

Mme la Présidente demande une suspension de séance afin de permettre au Bureau et au Conseil communal de se concerter, concernant les réponses à apporter aux différentes interventions précédentes.

« INTERRUPTION DE SEANCE ».

Pour répondre précisément à l'intervention de M. PACCAUD souhaitant la tenue d'une séance du Conseil général le 4 juillet, **le Bureau a décidé d'y répondre par la négative**. Si de nouvelles informations devaient survenir, elles seront communiquées au mois d'octobre. Si le Conseil communal le juge nécessaire durant ce laps de temps, il pourra organiser une séance d'informations à l'intention de la population.

A la question posée par **Mme la Présidente, M. PACCAUD** se déclare non satisfait de cette manière de faire, mais compte bien obtenir prochainement des éléments concrets.

Quant à **Mme HELFER**, elle confirme sa demande formelle au Bureau pour l'étude de l'élaboration d'un règlement de fonctionnement du Conseil général.

Par conséquent, **Mme la Présidente** soumet cette demande au vote du Conseil général.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 38 « OUI » ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ELABORATION D'UN REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL GENERAL.

6.14 CONSEIL GENERAL/CONSEIL COMMUNAL - INFORMATION

▪ Intervention de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général

« La séance de ce soir montre que le Conseil général souhaite être impliqué de façon plus active dans les discussions relatives aux objets mis à l'ordre du jour. C'est également le souhait du Conseil communal, qui met en avant l'importance de la transparence et de la communication dans le fonctionnement de notre Commune. Une solution simple pour que les informations circulent de façon plus efficace serait d'utiliser l'opportunité de discussion que représentent les commissions. Ce n'est malheureusement pas vraiment le cas actuellement, sauf pour la Commission financière que le Conseil communal doit légalement réunir.

En particulier, et au vu du contexte de la séance de ce soir, plusieurs chefs de groupe se sont réunis et souhaitent proposer au Conseil communal que la Commission d'aménagement soit réunie avant chaque séance du Conseil général, incluant des objets relevant de sa compétence. Nous proposons de le faire au moins cinq semaines avant les séances du Conseil général, afin qu'un procès-verbal puisse être discuté en séance de préparation de chaque groupe.

Cela nous semble une demande légitime et constructive. Nous espérons donc que le Conseil communal accédera, comme il l'a fait entendre, à notre demande et saisisse cette opportunité dès la prochaine séance du Conseil général. Sans cela, le Conseil général se réservera le droit de demander le renvoi des objets relevant de la compétence de la Commission d'aménagement n'ayant pas passé devant celle-ci. »

6.15 CONSEIL GENERAL/CONSEIL COMMUNAL - INFORMATION

▪ Intervention de M. Dominique BUTTY, Syndic, en réponse à la proposition de M. Nicolas SALAMIN, Conseiller général

« Cette intervention part d'un sentiment généreux que j'approuve. Malheureusement, ceci n'est pas légal. On ne peut pas imposer de convoquer une Commission d'aménagement cinq semaines avant la séance du Conseil général. Dans tous les cas, c'est la réponse que nous avons reçu de la Préfecture à ce sujet. On vous a promis une amélioration et le message a bien été compris. Il faut nous donner le temps de mettre tout ceci en place et on va faire le maximum. Techniquement, il est probable que les messages ne seront pas prêts cinq semaines avant la séance du Conseil général. »

M. SALAMIN rappelle que cinq semaines avant la séance du Conseil général, la Commission financière reçoit les messages. Peut-être que le futur règlement du Conseil général réglerait la chose.

6.16 CONSEIL GENERAL – ENCOURAGEMENT AU RESPECT DES INSTITUTIONS ET DES PERSONNES

▪ Intervention de M. Dominique BUTTY, Syndic

« Ma passion pour la nature et les animaux a commencé par la lecture de nombreux ouvrages d'entomologie.

J'y ai découvert la vie des insectes sociaux, tels que les fourmis et les termites. Tous les membres de ces sociétés ne travaillent pas unanimement dans le même sens. Ainsi les chercheurs ont découvert qu'une proportion incompressible des membres travaillait à 180 degrés de la direction choisie par la majorité des individus. Le transport de la nourriture vers la fourmilière n'excède pas le huitante pour cent d'efficacité.

Si nous pouvions prendre modèle sur ces insectes sociaux, il est également utile d'en retirer des enseignements. Comment réagiraient les fourmis majoritaires si elles réalisaient que tous les congénères ne tirent pas tous dans la même direction ?

Les activités politiques communales ont beaucoup d'analogie avec cette vie des animaux les plus humbles.

L'expérience des anciens a permis de mettre en place des fonctionnements démocratiques linéaires et efficaces qui doivent permettre un rendement maximum. Tout est organisé quant aux compétences, aux devoirs de chacun, au flux de l'information, à la collégialité, à la collaboration et j'en passe.

Je vous demande donc instamment de vous tenir à ces principes de "vivre ensemble" et nous souhaitons que toutes les actions puissent passer le crible du :

- *Suis-je en train d'amener de la nourriture à la fourmilière ?*
- *Mon action se fait-elle au bénéfice de tous ?*
- *Suis-je en phase avec les règles démocratiques ?*
- *Est-ce vrai ?*
- *Est-ce juste ?*
- *Est-ce source de bonne volonté ?*

Et encore et surtout

- *Est-ce équitable et bénéfique pour chacun ?*

Notre travail de milice est sérieux et réfléchi. Le nombre de groupes de travail et de commissions sont innombrables en relation avec les défis futurs :

- *Un centre sportif.*
- *Un parking mutualisé.*
- *Une école primaire.*
- *Un réaménagement de la place de la gare.*
- *Une route de répartition du trafic.*

Nous vous assurons de la qualité et de la quantité de l'engagement

- *du Conseil communal.*

- de l'Administration.
- de tous les récipiendaires de mandats externes.

Cet engagement reste de nature humaine donc bien évidemment toujours perfectible.

Comme déjà évoqué dans un précédent prêche, nous ne vous reprocherons jamais d'être ingrats car cela fait partie du jeu politique. Seule l'injustice peut choquer voire décourager les plus braves.

Un grand MERCI à tous ceux qui ont tiré dans le bon sens car il serait faux de mettre toutes les actions et réactions dans le même panier. »

CONCLUSION DE MME STEPHANIE CHOFFLON, PRESIDENTE

Mme la Présidente remercie chacun et chacune pour toutes leurs différentes prises de positions et clôt la séance en ces termes :

« Nous sommes arrivés au terme de notre séance et je ne peux que vous souhaiter un bon début d'été, avec du soleil et bien sûr les diverses activités, expositions et autres, proposés aux alentours et surtout à Romont.

Bonne rentrée chez vous. Merci. »

« Applaudissements. »

Au nom du Conseil général

La Présidente



Stéphanie CHOFFLON

Le Secrétaire



Yves BARD

Annexes

1. Comptes 2018 : dossier de présentation
2. Adhésion a la nouvelle association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) et approbation des statuts y relatifs : dossier de présentation.
3. Futur bâtiment scolaire : dossier de présentation

Ville de



Romont



Annexe 1

BIENVENUE A LA

SÉANCE DU

CONSEIL GÉNÉRAL

du 23.05.2019

RAPPORT DU

CONSEIL COMMUNAL

COMPTES 2018

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

RÉCAPITULATION	COMPTES 2018		BUDGET 2018	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0 ADMINISTRATION	-	143'180.65	-	420'000.00
1 ORDRE PUBLIC	-	-	62'000.00	300'000.00
2 ENSEIGNEMENT & FORMATION	-	86'635.50	-	1'000'000.00
3 CULTURE-LOISIRS-SPORT-JEUNESSE	-	122'602.55	-	3'060'000.00
4 SANTE	-	-	-	-
5 AFFAIRES SOCIALES	-	-	-	-
6 TRANSPORTS & COMMUNICATIONS	3'046.20	3'908'648.15	-	7'813'000.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	-	467'404.49	-	2'195'000.00
8 ECONOMIE	-	-	-	-
9 FINANCES & IMPOTS	2'082'400.00	-	-	160'000.00
TOTAL RECAPITULATION	2'085'446.20	4'728'471.34	62'000.00	14'948'000.00
RESULTAT DU CPTÉ DES INVESTISSEMENTS	- 2'643'025.14		- 14'886'000.00	

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

	DÉPENSES	COMPTES	BUDGET	DIFFÉRENCE
2	ENSEIGNEMENT	86'635.50	1'000'000.00	913'364.50
3	CULTURE – SPORT – LOISIRS	122'602.55	3'060'000.00	2'937'397.45
6	TRANSPORTS & COMMUNICATIONS	3'908'648.15	7'813'000.00	3'904'351.85
7	ENVIRONNEMENT	467'404.49	2'195'000.00	1'727'595.51

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

	RECETTES	COMPTES	BUDGET	DIFFÉRENCE
7	FINANCES - Vente de terrain	2'082'400.00	0.00	2'082'400.00
	<i>(Vente à la Fondation Handicap Glâne)</i>			

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>COMPTES 2018</u>	<u>BUDGET 2018</u>
L'exercice 2018 présente un bénéfice de	Fr. 58'608.77	Fr. 341'886.00
+ Les amortissements supplémentaires :	Fr. 1'752'833.17	Fr. 0.00
= Excédent de recettes effectives 2018	Fr. 1'811'441.94	Fr. 341'866.00

Le rapport COMPTES / BUDGET 2018

présente une amélioration de : Fr. 1'469'555.94

soit une différence, par rapport au total des revenus, de 5,50 %

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

A) Améliorations dans le cadre des dicastères :

Fr. 301'116.48

B) Charges financières (*Intérêts et amortissements*) :

Fr. 358'067.01

C) Impôts ordinaires

Fr. 511'837.20

D) Impôts conjoncturels

Fr. 242'112.50

AMORTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

Amortissements extraordinaires :

a) Compte général	Fr.	834'201.80
b) Service des eaux	Fr.	654'369.50
c) Service de l'épuration	Fr.	<u>264'261.85</u>

Total des amortissements extraordinaires	Fr.	1'752'833.17
---	------------	---------------------

Amortissement extraordinaire – vente terrain	Fr.	2'082'400.00
---	------------	---------------------

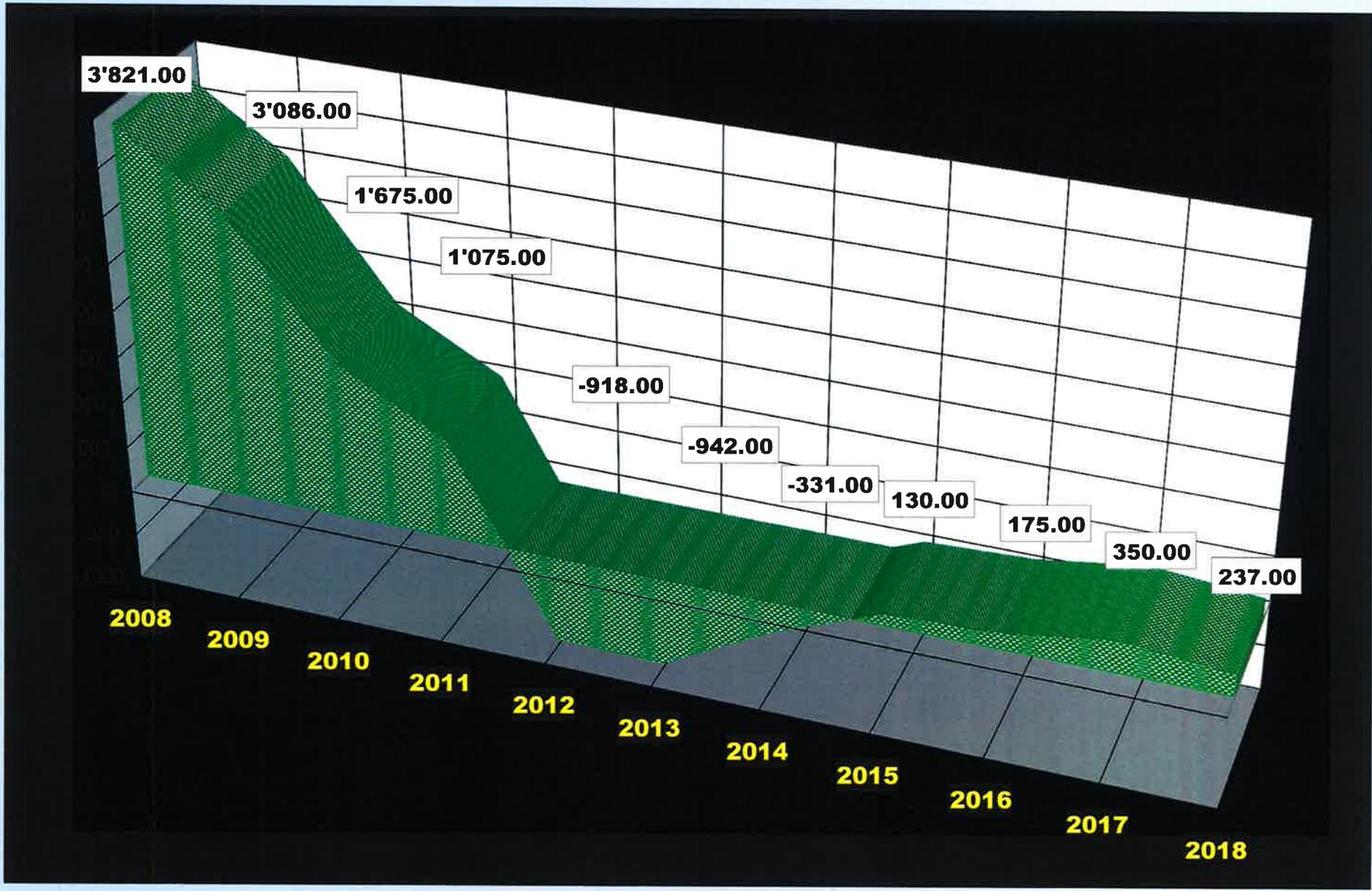
CASH FLOW



DETTE NETTE PAR HABITANT

• Les emprunts contractés s'élèvent à	Fr.	11'786'609.25
• auxquels il faut déduire les disponibilités	Fr.	3'688'289.15
• auxquels il faut déduire les prêts	Fr.	<u>6'845'680.00</u>
• faisant ressortir une dette nette de	Fr.	1'252'640.10
Soit pour 5'283 habitants au 31.12.2018	Fr.	237.10
		=====

DETTE NETTE PAR HABITANT



CAPACITÉ D'EMPRUNT

MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT (MNA)	CHF
MOYENNE SUR 5 ANS	2'642'681.39
MARGE NETTE D'AUTOFIN. STRUCTURELLE (MAS)	CHF
MOYENNE SUR 5 ANS	1'692'144.51
CAPACITE D'EMPRUNT SELON (MNA)	CHF
MOYENNE SUR 5 ANS	47'000'000.00
CAPACITE D'EMPRUNT SELON (MAS)	CHF
MOYENNE SUR 5 ANS	31'000'000.00

MAS ./. 10 % (frais d'exploitation évent.) x 100
Taux d'intérêt (1,0%) + Taux d'amortissement (4%)

APPROBATION

A) Les comptes d'investissements :

Excédent de dépenses de Fr. 2'643'025.14

B) Le compte de fonctionnement :

Excédent de recettes de Fr. 58'608.77

C) Bilan :

La fortune au 31.12.2018 de Fr. 5'947'801.28

Pourquoi une nouvelle association ?

La **nouvelle loi sur les eaux**, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 :

- demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale.
- Pour cela, les communes doivent se constituer en bassins versants, c'est-à-dire en entités cohérentes permettant de gérer à la bonne échelle, l'ensemble des eaux d'une région.



Périmètre du bassin versant

Le périmètre a été fixé par le Conseil d'Etat.

Pour le canton, 15 bassins versants ont été délimités, dont le bassin de la Glâne et de la Neirigue qui comprend les communes de :

Autigny	La Folliaz	Romont
Billens-Hennens	Le Châtelard	Sâles
Chénens	Grangettes	Siviriez
Cottens	Massonnens	Villaz-St-Pierre
Gibloux	Mézières	Villorsonnens
		Vuisternens-devant-Romont

AEGN - AIMPGPS

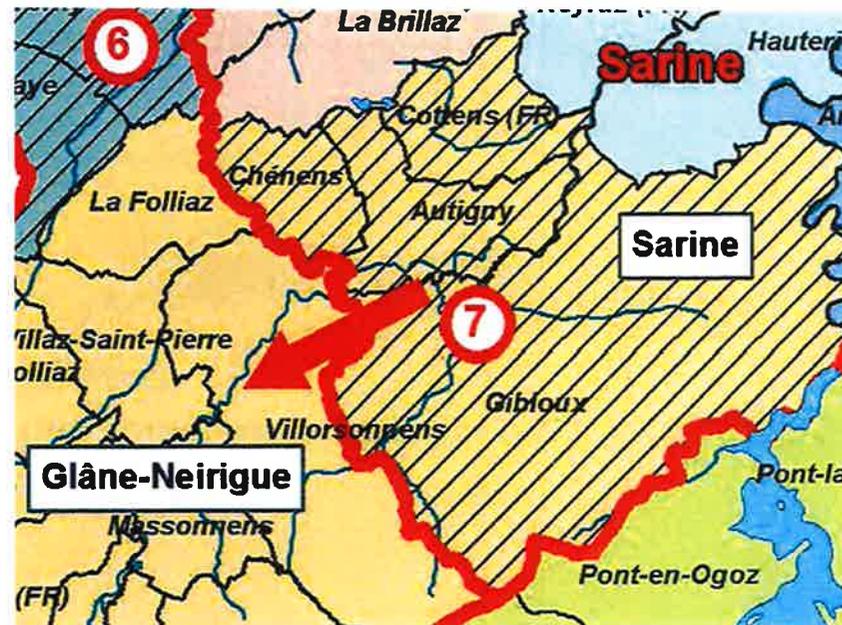
Toutes les communes forment déjà les associations pour l'épuration des eaux :

AEGN :

Autigny, Chénens, Cottens, Gibloux,
La Folliaz, Massonnens, Mézières,
Villaz-St-Pierre, Villorsonnens

AIMPGPS :

Billens-Hennens, Le Châtelard,
Grangettes, Romont, Sâles, Siviriez,
Vuisternens-devant-Romont



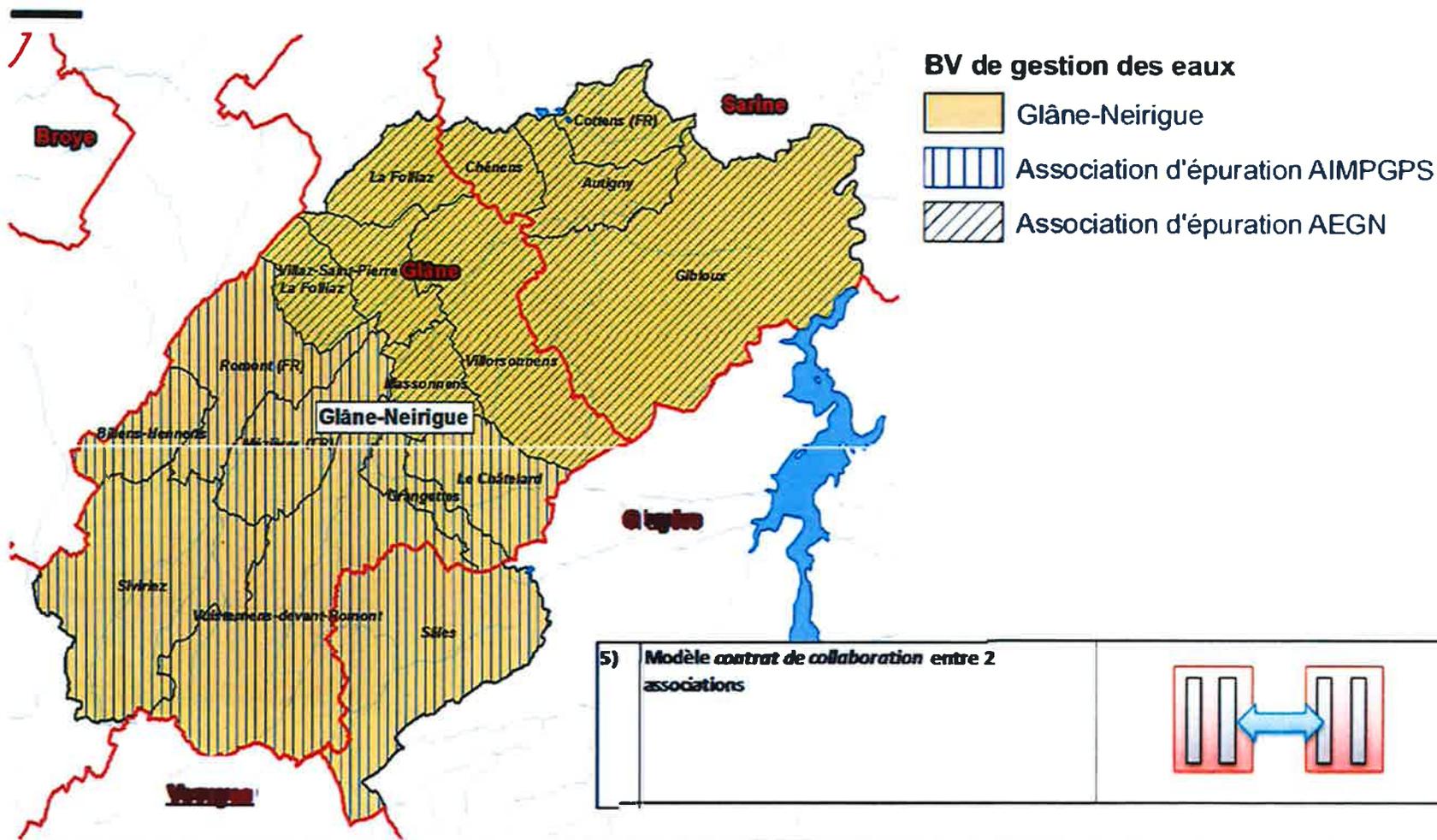
Les variantes de collaborations :

Base : Loi sur les communes prévoit des collaborations entre les communes sous la forme d'une entente intercommunale ou d'une association de commune.

1. L'entente n'est pas adaptée pour un aussi grand nombre de communes car c'est une commune qui est «pilote» et qui assume les décisions.
2. Ajouter les nouveaux buts à l'une des associations existantes (AEGN ou AIMPGPS) n'est pas possible en fonction de la loi sur les communes car les coûts de répartition, la fortune des associations, les objectifs sont différents.
3. La seule possibilité est de créer une nouvelle association de communes.

Organisation des bassins versants :

Schéma d'organisations possibles



Buts de la nouvelle association

1. Elaborer et mettre à jour le plan directeur de bassin versant selon l'article 4 de la loi du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux, RSF 812.1).
2. Suivre la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification.
3. Accompagner l'AIMPGPS et l'AEGN dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux associations (en particulier les traitements à moyen terme des micropolluants).

Décision des délégués des communes

- Lors de l'assemblée constitutive du 7 février 2019, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts annexés, à **l'unanimité.**



Constitution de l'Association

- Selon la loi sur les communes, les statuts doivent être approuvés par les Conseils généraux ou les assemblées communales de toutes les communes membres.
- Par la suite les organes de l'association seront désignés par les communes.
- En dernier lieu, les statuts devront aussi être approuvés par le Conseil d'Etat.

Demande et position du Conseil communal

- **Au vu de ce qui précède, le Conseil communal soumet à l'assemblée communale/au Conseil général, pour approbation, en vue d'entériner l'adhésion à la nouvelle association de communes, les statuts de l'Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).**
- *Tenant compte des obligations fixées par la loi, de la décision des délégués, le Conseil communal demande à l'assemblée d'approuver les statuts.*

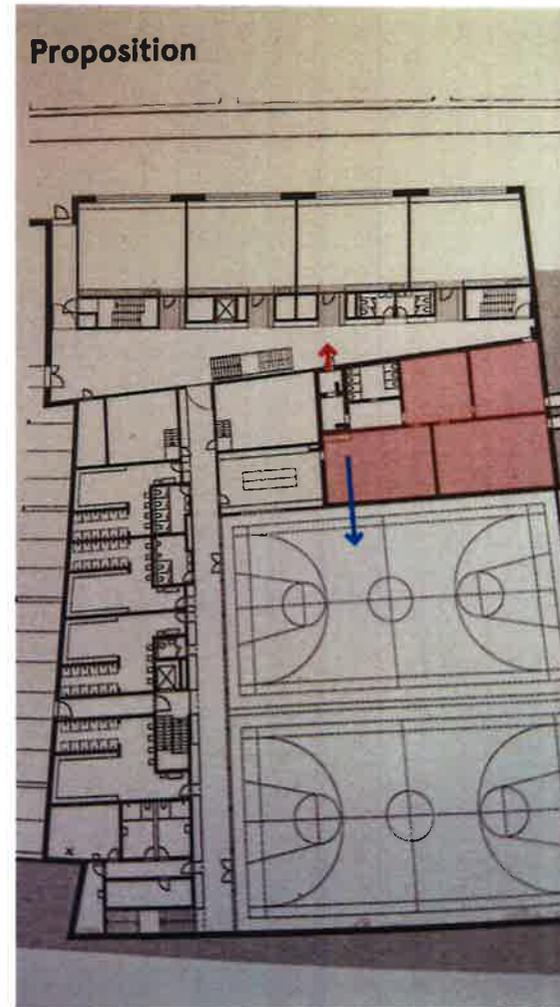
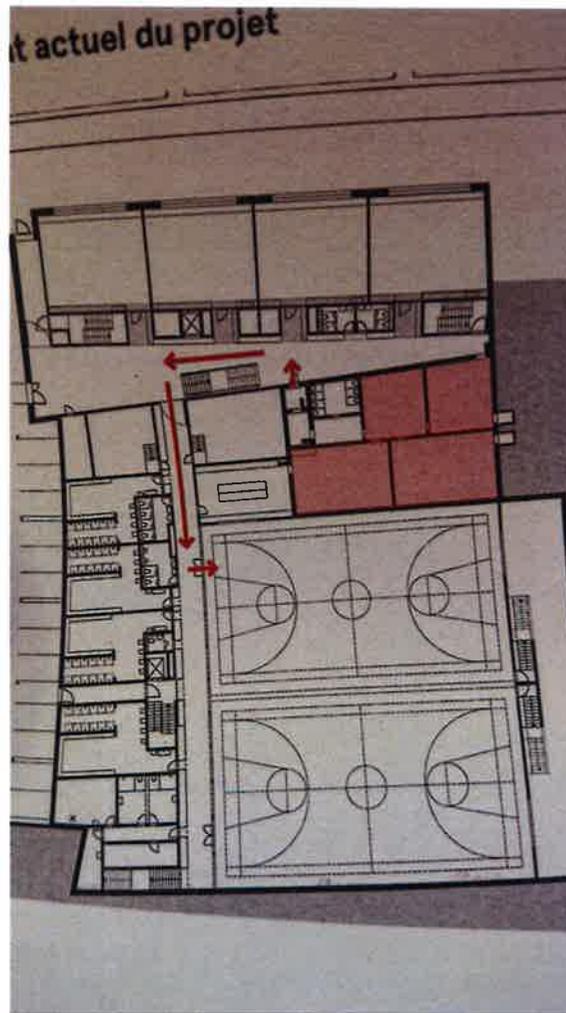
Ecole primaire Romont

Situation au 23.05.2019

Dossier Zelda

- **Discussion d'avril 2016 à février 2017**
 - **Avec les futurs utilisateurs (selon rapport reçu)**
 - **Avec le bureau lauréat (discussion de fonds)**
 - **Avec les utilisateurs (projet à modifier)**
 - **Avec le bureau lauréat (correction à faire)**
 - **Avec le bureau lauréat (corrections effectuées)**

Un exemple



Abandon du projet

- **Abandon du projet en février 2017**
- **Négociations avec le lauréat de février à juin 2017**
- **Comment repart-on ?**
- **Courrier de la DAEC**
 - pas d'obligation de concours
- **Nouvelles études du conseil communal entre l'été 2017-2018 avec l'intégration de la zone En Bouley et ses variantes qui vous ont été présentées à la suite de la levée d'opposition fin 2018**
- **Auparavant, pour s'assurer de ne pas dépenser de l'énergie dans le vide, nous rencontrons la DAEC en juin 2017 au sujet du changement de zone En Bouley avant le dépôt du PAL ...**
- **Accord de principe au vu de l'urgence et des précédents changements effectués pour le Centre éducatif et la Piscine du COG**

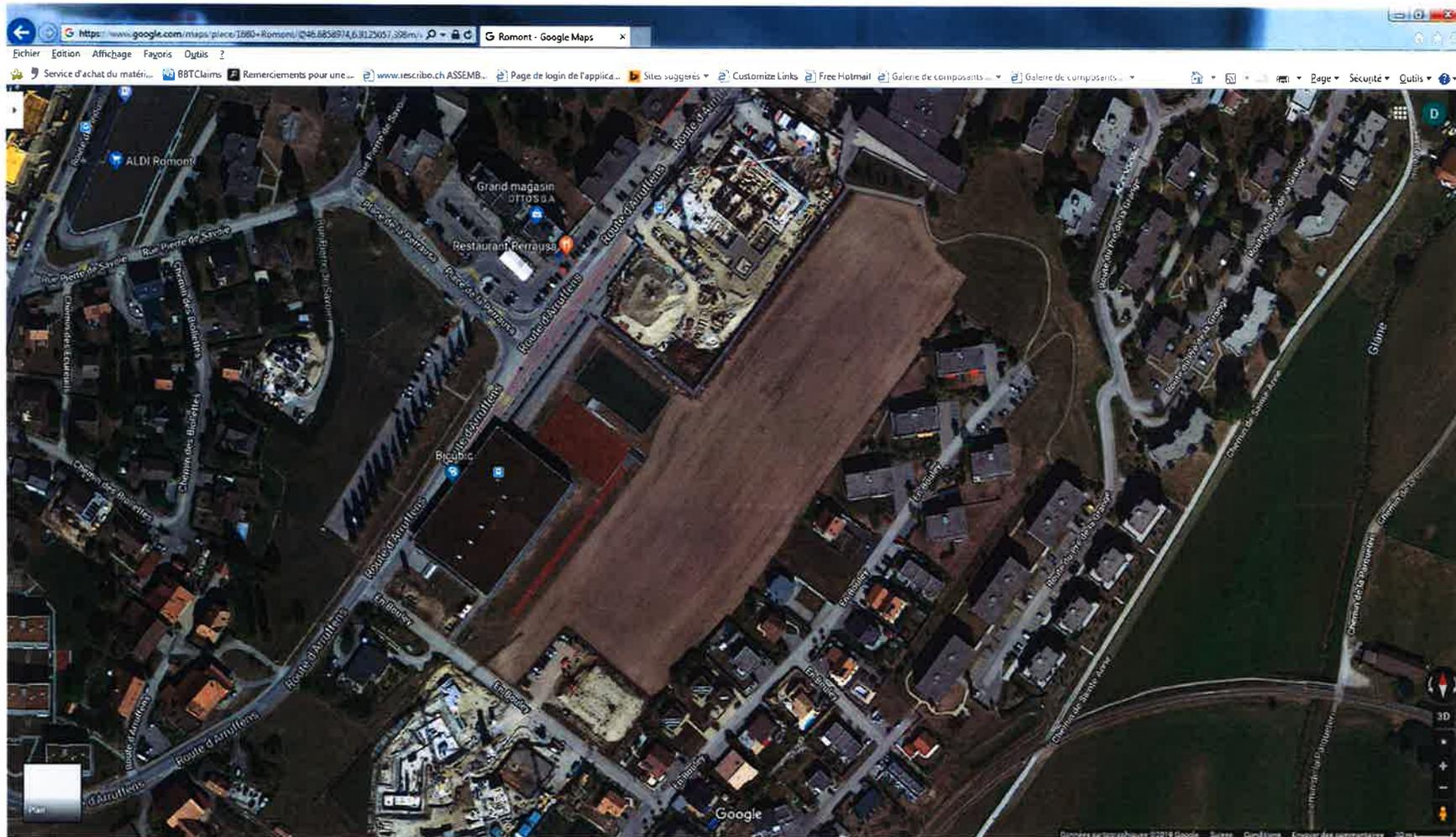
- ***Je constate que la commune de Romont a bien organisé un concours d'architecture pour sa future école et que malheureusement il n'a pas débouché sur la construction du bâtiment scolaire. Ce cas de figure a déjà existé par le passé et les communes et associations de communes qui y ont été confrontées n'ont pas organisé un nouveau concours architecture.....***
- ***En revanche, la commune de Romont a l'obligation de respecter la législation sur les marchés publics art. 10.....Il s'agit en particulier de respecter les seuils pour l'attribution des différents mandats et travaux.....***

Courrier de la DAEC du 9 juin 2017 signée par son directeur à Me Riedo et en copie à la Commune de Romont

Changement de zone En Bouley

- **Mise à l'enquête en septembre 2017...dans la Feuille officielle**
- **Oppositions le 20 octobre 2017**
- **Séance de conciliation à la préfecture en novembre 2017**
- **En Janvier 2018, la commune rejette l'opposition**
- **En mars 2018 les opposants font recours c/notre décision**
- **Les opposants propose une convention en avril 2018**
- **Cette convention est refusée par le Conseil communal**
- **Les opposants renoncent à recourir au TC le 6 septembre 2018**

Durant ce délai d'opposition, qui a duré pratiquement une année, de nombreuses séances ont eu lieu pour la mobilité du Plateau d'Arruffens en intégrant la commission de bâtisse de l'Ecole primaire.

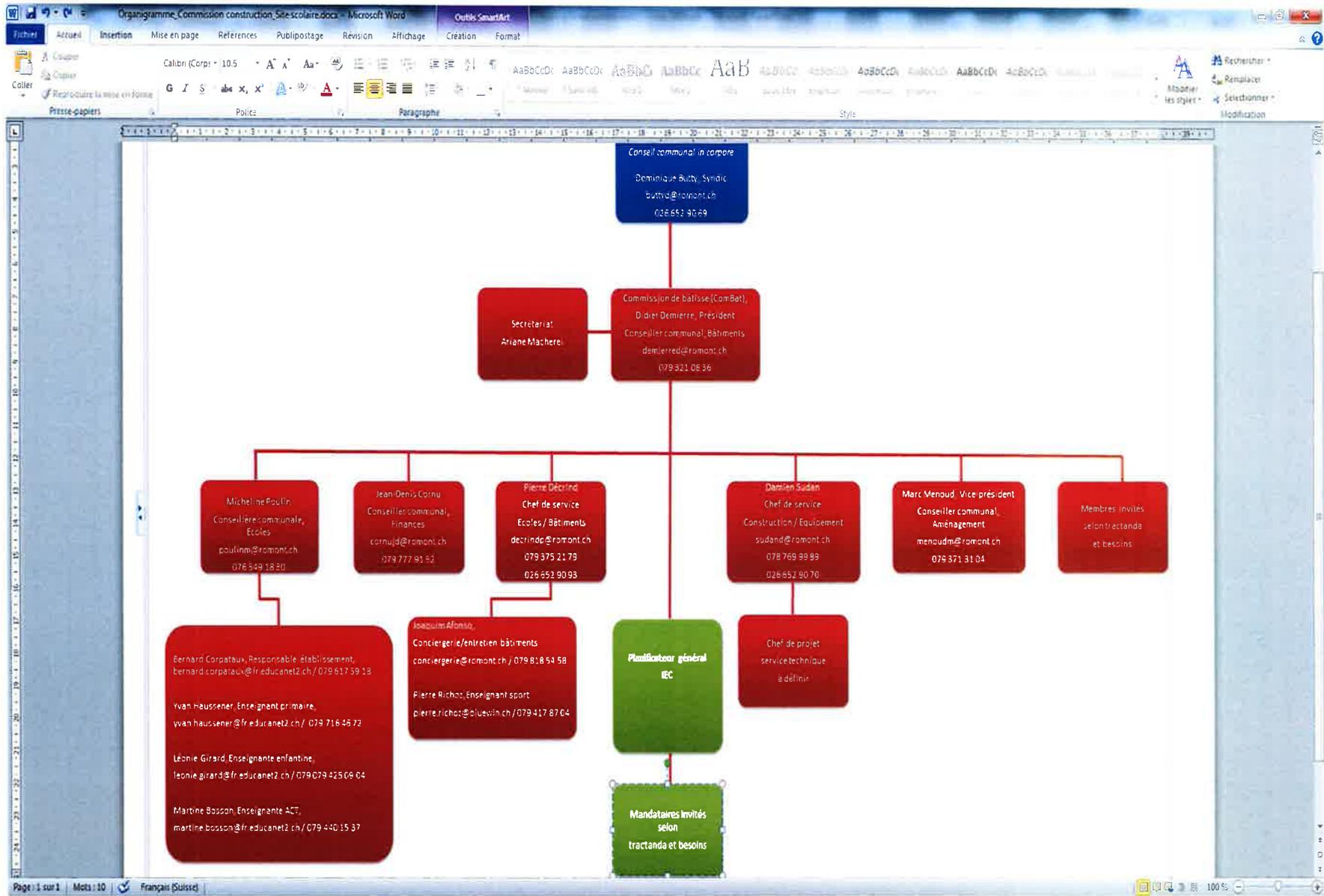


Et sans compter les séances de travail du Conseil communal pour étudier les différentes variantes afin d'être prêt lorsque l'opposition serait levée. Séance également pour la valorisation future de notre école de la Ville et les locaux qui en seraient libérés...et une solution trouvée avec le Centre éducatif et l'intégration des classes de logopédie et d'enseignement spécialisé, solution annoncée lors du dernier CG, dans l'anonymat le plus complet.....



Cercle scolaire

- **On a pu lire dans la presse que les communes du cercle scolaire Billens/Hennens et Mézières étaient mises de côté.....**
- **Nous comprenons leur impatience, l'avenir de leurs écoliers, l'avenir de leurs bâtiments et les nombreuses questions qu'elles peuvent se poser.....**
- **Mais elles seront intégrées dès que nous aurons terminé les problèmes juridiques et que nous pourrons enfin travailler.....**



Projet Ecole

- **Comme annoncé en décembre 2018, nous ne désirions plus de concours mais faire concurrencer des Architectes aux valeurs glânoises et après propositions, ceux-ci acceptent un appel d'offre sur invitation.**
- **L'appel d'offre est envoyé en janvier 2019**
- **Les architectes demandent une séance et par manque de temps et l'éventuel dépassement des seuils du marché public, la procédure sur invitation est annulée d'un commun accord...**

Notre bureau d'assistance auquel nous avons entière confiance nous propose soit :

**Un pool de mandataire ou
un planificateur général**



- **Le PLANIFICATEUR S'IL N'EST PAS ARCHITECTE, IL est entouré de gens du métier, d'urbanistes, d'ingénieurs spécialisés qui nous permettront ensemble d'affiner le projet et être précis et restrictif dans le cahier des charges afin de répondre aux différentes demandes des riverains, des enseignants et de tous les futurs utilisateurs...comme :**
 - **sauvegarder la vue sur le Moléson,**
 - **atténuer les nuisances sonores, lumineuses envers les voisins,**
 - **procéder à divers aménagements du côté « En Bouley »,**
 - **et intégrer ce projet dans l'étude de mobilité et sécurité qui est déjà bien avancée sur la Perrausa/Arruffens, projet de mobilité qui sera demandé par la DAEC lors de la mise à l'enquête du permis de construire.....**

- **avec le concours des différents partenaires, le COG, le centre éducatif, les transporteurs publics etc.....**

Appel d'offre

- Déposé sur SIMAP et la Feuille officielle le 26.04.2019
- La procédure fait l'objet d'un recours de la SIA
- L'effet suspensif pour lequel la commune s'est déterminée devrait être rapidement tranchée par la Préfecture
- Un délai de 30 jour nous a été imparti pour nous déterminer sur le fond du recours

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**